



**Conseil national
de l'information statistique**

Montrouge, le 12/03/ 2024
N°29/ H030

**Commission
Services Publics et Services aux Publics**

**Programme de travail des producteurs de la statistique
Année 2024**

DEPP - SSM ÉDUCATION - MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE.....	3
SDESSI - SSM FONCTION PUBLIQUE - MINISTÈRE DE LA TRANSFORMATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUES	9
SIES - SSM ENSEIGNEMENT - MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE	15
MEDES – SSM JEUNESSE ET SPORTS- MINISTÈRE De LA JEUNESSE ? DES SPORTS ET D'ELA VIE ASSOCIATIVE.....	20
CNAF – CAISSE NATIONALE DES ALLOCATIONS FAMILIALES. DIRECTION DES STATISTIQUES, DES ÉTUDES ET DE LA RECHERCHE (DSER).....	27
CNSA – CAISSE NATIONALE DE SOLIDARITÉ POUR L'AUTONOMIE.....	31
INED – INSTITUT NATIONAL DES ÉTUDES DÉMOGRAPHIQUES	35
OBSERVATOIRE FRANÇAIS DES DROGUES ET DES TENDANCES ADDICTIVES...42	
IRDES – INSTITUT DE RECHERCHES ET DOCUMENTATION EN ÉCONOMIE DE LA SANTÉ... ..	47
SERVICE DES RETRAITES DE L'ÉTAT - DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES.....	49
URSSAF -UNIONS DE RECOUVREMENT DES COTISATIONS DE SÉCURITÉ SOCIALE ET D'ALLOCATIONS FAMILIALES	52



La direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

0. Orientations pour 2024

1. Travaux nouveaux et projets pour 2024

Sont présentés dans ce chapitre les travaux et projets principaux du service qui débuteront en 2024, c'est-à-dire dont l'instruction démarrera en 2024.

Sont également rappelés les projets majeurs du service, dont l'instruction ou le déploiement se poursuivra en 2024 ou qui entreront en production en 2024.

Les travaux permanents ne sont pas listés ici.

La Depp poursuivra ses investissements sur l'étude des parcours et les projets d'études et d'insertion professionnelle des jeunes à long terme.

En mars 2024 se poursuivra la collecte de l'enquête « jeunes et orientation » pour les élèves arrivant en terminale avec une année de retard. Les élèves en retard dans leur cursus scolaire sont interrogés en deux temps, les modules portant sur leur orientation après l'enseignement secondaire ne leur étant posés qu'une fois atteinte une classe terminale du second degré.

Cette enquête auprès des élèves du panel d'entrants en cours préparatoire en 2011 a obtenu un avis de conformité avec octroi du caractère obligatoire accordé par le comité du label en novembre 2022.

En 2023, la plupart des élèves de ce panel ont atteint la classe de terminale ou équivalent et la Depp a décidé, pour la première fois pour ce panel, d'interroger directement les jeunes pour faire le bilan sur leurs choix d'orientation et leurs perceptions quant à leur parcours d'études après le collège. Des questions leur sont également posées sur leurs choix de poursuite d'étude et leurs projet professionnel à long terme. Cette enquête constituera notamment une source statistique sans équivalent jusqu'à présent pour étudier la façon dont les élèves de terminale générale se sont appropriés la réforme du baccalauréat, qui les invite à présent à choisir des combinaisons d'enseignements de spécialités en remplacement des anciennes séries. Pour les élèves souhaitant continuer dans l'enseignement supérieur, l'enquête portera également sur leur perception de la procédure d'orientation Parcoursup. Plus généralement, les jeunes sont interrogés sur les canaux d'information mobilisés tout au long de leur parcours pour formuler leur projet d'orientation.

L'enquête sera sur le terrain entre la mi-mars et le début du mois de juin 2024 afin de s'inscrire dans le calendrier Parcoursup.

La Depp poursuivra ses investissements sur l'étude des parcours scolaires des élèves depuis l'entrée en petite section jusqu'à la fin de la formation initiale.

Au printemps 2024 débutera le test de l'enquête « famille 2025 » pour les parents des enfants du panel de petite section de 2021.

Ce panel d'entrants en petite section de maternelle en 2021 a obtenu un avis de conformité avec octroi du caractère obligatoire accordé par le comité du label en septembre 2021.

Le panel de petite section de 2021 a pour objectif principal de décrire et d'expliquer les parcours scolaires des élèves depuis l'entrée en petite section jusqu'à la fin de la formation initiale (hors enseignement supérieur). Il vise donc à analyser ces parcours et à identifier les facteurs de réussite ou de décrochage scolaire. Il permettra notamment de mettre en relation les performances scolaires des élèves avec les nombreuses informations sur les parcours et l'environnement familial et scolaire.

La Depp poursuivra l'investissement sur les évaluations des compétences des élèves, à différents moments-clés du parcours scolaire, et en prenant en compte un éventail de plus en plus important de compétences en particulier celles liées au bien-être et à la confiance en soi.

La Depp mènera, comme chaque année, des enquêtes permettant de mesurer, d'une part, plusieurs types de compétences, d'autre part, leurs évolutions sur le moyen ou le long terme et leurs déclinaisons sur différents territoires, intra nationaux ou internationaux. En 2024, elle conduira ses enquêtes nationales sur échantillon (CEDRE sciences et technologie en CM2 et troisième et celle sur la maîtrise du socle en fin de 6^{ème}) mais aussi ses évaluations exhaustives de début CP, CE1, 6^e, 1^{ère} année de CAP et seconde. À la rentrée 2023, deux niveaux supplémentaires avaient été intégrés aux évaluations exhaustives : le CM1 et la 4^e. À la rentrée 2024, quatre niveaux supplémentaires seront intégrés : le CE2, le CM2, la 5^e et la 3^e. Toutes les évaluations de la Depp se déroulent désormais sur support numérique, sauf pour les évaluations exhaustives de CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 et les évaluations CEDRE de fin de CM2.

Par ailleurs la Depp poursuivra son investissement pour mesurer d'autres dimensions, non cognitives, comme le bien-être des élèves, leur esprit critique ou la créativité.

Toutes ces évaluations se traduiront par de nombreuses publications : en 2024, la Depp diffusera les résultats des évaluations menées en 2022-2023 (Socle CE2, Cedre langues-vivantes et histoire, géographie, enseignement moral et civique fin de CM2 et fin de 3^e), des tests de la Journée défense et citoyenneté (JDC) et des évaluations exhaustives de début CP, CE1, CM1, 6^e, 4^e, CAP et seconde de la rentrée 2023, mi-CP de janvier 2024, mais aussi les présentera aux acteurs du système éducatif pour accompagner leur appropriation. En 2024, la Depp publiera aussi les résultats des évaluations internationales ICILS (connaissances scolaires des élèves de 4^e en littérature numérique et en pensée informatique) et TIMSS (connaissances scolaires des élèves de CM1 et de 4^e en mathématiques et en sciences).

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

La Depp poursuivra ses investissements pour rendre compte du bien-être et des phénomènes de victimation en milieu scolaire

Pour mieux appréhender les phénomènes de violence à l'école et prendre en compte le point de vue des victimes, **la Depp pilote des enquêtes de climat scolaire et de victimation en milieu scolaire**. Cette enquête permet également de mesurer le climat scolaire dans les établissements. Au printemps 2024, des personnels du second degré de l'éducation nationale seront interrogés. Cette enquête, menée depuis 2011, s'adressait initialement, en alternance, à des collégiens et à des lycéens avant d'être étendue à d'autres publics. Des personnels du second degré de l'éducation nationale ont ainsi été interrogés au printemps 2019, puis ceux du premier degré au printemps 2022. L'enquête a également été menée auprès d'élèves de CM1-CM2 pour la première fois au printemps 2021.

Par ailleurs, pour compléter ce dispositif d'enquête, la Depp assure la collecte de l'enquête sur les faits graves survenus en établissements (SIVIS, Système d'Information et de Vigilance sur la Sécurité scolaire), l'autre sur l'absentéisme des élèves (ADE). Elle a également mis en place en 2022 l'enquête Baromètre du bien-être au travail des personnels de l'éducation nationale. Cette enquête, conçue avec l'appui de chercheurs, permet de mesurer le bien-être au travail des personnels exerçant dans les écoles et établissements scolaires, enseignants et autres personnels, et d'en analyser les déterminants. Menée au printemps 2022 puis au printemps 2023, elle sera reconduite désormais tous les deux ans.

La Depp poursuivra son investissement sur la connaissance des pratiques des enseignants

2024 verra le lancement de la 4^e édition de l'enquête internationale TALIS (*Teaching and Learning International Survey*) sur l'enseignement et l'apprentissage, pilotée par l'OCDE et mise en œuvre par la Depp pour la France auprès d'un échantillon national représentatif d'enseignants. Cette enquête, à laquelle participe la France depuis 2013 pour le niveau collège et 2018 pour le niveau élémentaire, permet de comparer dans le temps et l'espace les systèmes éducatifs des pays participants en donnant la parole aux professionnels en exercice sur de nombreux aspects constitutifs de leur métier. En mettant au jour la diversité des pratiques et contextes scolaires au sein des pays participants, Talis permet d'alimenter les réflexions en matière de politiques éducatives. La publication des résultats de cette édition aura lieu en octobre 2025.

En 2024 sera également déployée une enquête auprès des enseignants de grande section de maternelle ayant en charge dans leur classe un élève au moins issu du Panel 2021. Celle-ci vise à enrichir l'analyse des trajectoires individuelles des élèves en documentant les dispositifs pédagogiques auxquels sont exposés les élèves du Panel 2021 à la sortie de l'école maternelle. Elle viendra compléter celle administrée aux enseignants de petite section en 2022, dont les résultats feront l'objet d'une publication dans le courant de l'année 2024.

La Depp lance également un nouveau dispositif d'enquête, le projet « 1 000 écoles » qui vise à documenter les pratiques des enseignants d'une cohorte d'élèves du CP au CM2 en s'appuyant sur les pratiques identifiées comme « efficaces » par la littérature scientifique. Une expérimentation du questionnaire aura lieu en mai 2024 auprès d'enseignants d'écoles élémentaires.

2024 verra également la publication de nouveaux résultats concernant les enquêtes PRAESCO français (enquêtes sur les pratiques d'enseignement spécifiques aux contenus disciplinaires conçues en collaboration avec des chercheurs et l'IGÉSR) menées au printemps 2021 auprès d'échantillons nationaux représentatifs d'enseignants de CM2 et de 3^e, et **l'enquête EPODE** (enquête périodique sur l'enseignement) administrée en 2022 auprès d'échantillons nationaux représentatifs d'enseignants d'écoles élémentaires et de collège.

Ces résultats feront l'objet de présentations auprès des acteurs du système éducatif afin de favoriser leur diffusion et éclairer ainsi les choix de pilotage en matière de formation des enseignants notamment.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ;

refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

En 2024, la Depp conduira des travaux visant à consolider la qualité du recensement des apprentis qu'elle réalise chaque année (enquête SIFA). En effet, suite à la mise en place d'un outil d'aide à la réponse à l'enquête Sifa par la mission interministérielle sur l'apprentissage, il est nécessaire de réaliser des travaux pour vérifier l'impact de cet outil sur la qualité et l'exhaustivité des données.

La Depp exploitera un échantillon des questionnaires d'auto-évaluation de harcèlement qui ont été passés dans toutes les classes du CE2 à la Terminale au début novembre 2023 (enquête Harcèlement) dans le cadre des actions de prévention et de lutte contre le harcèlement menées en milieu scolaire.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

La Depp travaillera à l'enrichissement de ses données sur les carrières enseignantes.

Les questions de l'attractivité du métier enseignant et de ses différences territoriales poussent de plus en plus à analyser la situation des enseignants en terme de carrière : comment les enseignants évoluent-ils au sein du ministère ? Leur satisfaction est-elle liée à ces mobilités géographiques ou professionnelles ? Le métier fait-il davantage l'objet de transitions professionnelles que par le passé, aussi bien pour le rejoindre que pour le quitter ? Qui y a recours ? Autant de questions sur lesquelles la Depp investit à la fois *via* des projets d'études et d'enrichissements de ses données. Elle a notamment un projet d'appariement avec des données du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche pour éclairer les trajectoires universitaires avant de devenir enseignant. L'objectif est ainsi notamment d'apparier les données des personnes inscrites aux concours enseignants en 2021 aux données SISE pour analyser les trajectoires universitaires associées à plus ou moins de réussites aux concours puis de les suivre au sein du ministère *via* le panel des personnels pour voir ensuite le profil de ceux qui restent par rapport à ceux qui choisissent de quitter définitivement l'enseignement.

En 2024, la Depp conduira des travaux pour la mise en place de nouveaux indicateurs de taux de passage basés sur les INE. En effet la généralisation de l'INE dans les différentes bases de la Depp permet désormais de pouvoir concevoir des indicateurs calculés sur des cohortes exhaustives qui permettront d'avoir un meilleur suivi des parcours et de pouvoir avoir des résultats à des niveaux fins. Après des travaux exploratoires, la trajectoire du projet devra être précisée pour définir différents lots et leurs échéances. D'une manière générale, la Depp investira dans la constitution et l'exploitation de cohortes exhaustives dans le cadre des demandes qui lui sont adressées par les acteurs du système éducatif.

AVG 7, SERPU 4

En 2024, la Depp participera à la construction et au suivi de nouveaux indicateurs comparatifs coordonnés par les organisations internationales. En particulier, elle contribuera au développement des indicateurs, à la sélection de données internationales existantes ou aux collectes de nouvelles données nécessaires dans le domaine de l'équité (des genres, des milieux socio-économiques, des territoires, éventuellement des établissements scolaires) pour l'édition 2024 de *Regards sur l'éducation* et de la base de données en ligne de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Pour la même publication, elle procédera à une collecte de données sur la pénurie et l'attrition des enseignants. Elle participera également aux nouveaux travaux du réseau européen Eurydice sur la comparaison des systèmes éducatif en Europe. En particulier, elle coordonnera les experts externes chargés de la description de la

politique publique française et assurera l'expertise statistique dans un nouveau rapport sur l'éducation à l'esprit d'entreprise, en plus de ceux déjà en cours et à finaliser en 2024 (sur l'accueil et l'éducation de jeunes enfants et l'apprentissage pour la durabilité à l'école en Europe). Enfin, elle analysera et valorisera de nouvelles données et de nouveaux indicateurs internationaux en éducation dans la cinquième édition bisannuelle de son rapport *L'Europe de l'éducation en chiffres*, à paraître fin 2024.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

En 2024, la Depp poursuivra son investissement dans l'analyse territoriale de façon à répondre à la demande forte qui lui est adressée sur ces sujets. Elle continuera à valoriser le zonage en aires d'éducation, à travers une étude déclinant les indicateurs de ségrégation sociale entre les collèges à une maille infra-départementale. Les écarts dans les niveaux de ségrégation entre les collèges seront analysés au regard des caractéristiques des aires d'éducation en matière de ségrégation résidentielle, de caractéristiques socioéconomiques et d'offre scolaire. Ce contexte local, en grande partie exogène à l'action des politiques éducatives, doit en effet être pris en compte pour établir un diagnostic pertinent sur la mixité sociale dans les collèges, et suivre les effets des politiques au cours du temps.

•
La Depp poursuivra l'extension du répertoire national des identifiants élèves, étudiants et apprentis (RNIE). Tous les élèves des établissements scolaires sous tutelle du ministère chargé de l'éducation nationale ont un identifiant unique depuis la rentrée 2017. L'identifiant a été étendu aux apprentis en 2018, aux élèves de l'enseignement agricole en 2019, à l'enseignement supérieur en 2020 et en 2022 à tous les enfants soumis à l'obligation d'instruction (3-16 ans), qu'ils soient scolarisés dans le privé hors contrat ou à domicile. La réflexion engagée en 2023 avec les ministères de la justice, de la santé et de la prévention, des solidarités et des familles, sur les élèves des établissements pénitentiaires, sociaux et médico-sociaux, se poursuivra en 2024 dans le cadre de la conférence nationale du handicap, afin d'entreprendre leur immatriculation fin 2024.

La Depp poursuivra le travail de modernisation du dispositif national réalisant l'attribution d'un identifiant unique aux élèves, apprentis et étudiants. L'analyse du dispositif existant et l'expérimentation d'un nouvel algorithme engagées en 2023 permettront de proposer un scénario d'amélioration en 2024 et de procéder à la mise en oeuvre.

La Depp engagera la refonte de la base centrale des nomenclatures (BCN). La BCN permet d'assurer un langage commun à tous les niveaux du système d'information, de l'administration centrale aux établissements d'enseignement, en incluant les services déconcentrés. La mise à jour de son contenu s'appuie sur un réseau de gestionnaires et s'enrichit à l'occasion de modifications réglementaires. Les nomenclatures sont ainsi diffusées à l'ensemble des applications qui composent le système d'information du ministère. La Depp finalisera sur le 1^{er} semestre 2024 un travail d'évaluation de l'existant et de redéfinition des exigences attendues pour le système de gestion de nomenclatures. Les travaux de réalisation de la refonte seront engagés au second semestre 2024.

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Sans objet

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2024

Nom et finalité du dispositif final	Fichier 1		Fichier 2		Champ du fichier résultant de l'appariement
	Nom du fichier	Propriétaire	Nom du fichier	Propriétaire	
Étudier les trajectoires universitaires et au sein du ministère de l'éducation nationale des inscrits aux concours enseignants de 2021	Base concours 2021 appariée au panel des personnels de l'enseignement scolaire	Depp	Le Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant (SISE)	Sies	Personnes inscrites à un concours enseignants en 2021

SDESSI – SSM FONCTION PUBLIQUE –

MINISTÈRE DE LA TRANSFORMATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUES

0. Orientations pour 2024

L'année 2024 sera marquée par le passage du Système d'information sur les agents du service public (Siasp) à la Déclaration sociale nominative (DSN). Si, à terme, ce passage sera source de réduction des délais de production, pour 2024, les travaux de validation conduisent à retarder la livraison des données et soulèvent des inquiétudes relatives à de probables ruptures de série. Cette source est la source principale du Service statistique ministériel de la Fonction publique (SSM FP), en particulier pour les parties emploi et rémunérations du Rapport annuel sur l'état de la fonction publique (RA). Des efforts de pédagogie et de communication supplémentaires seront nécessaires pour accompagner nos publications statistiques.

En amont de ces travaux d'exploitation statistique, la DSN fait l'objet d'un suivi par la communauté utilisatrice pour améliorer la qualité des informations servies. Les réformes de la gestion des ressources humaines amènent également des besoins d'évolution. La Sous-direction des études, des statistiques et des systèmes d'information (Sdessi) coordonne les études d'impacts sur la chaîne informatique source de la DSN de l'État.

Concernant le RA, le SSM FP a pour objectif de le transformer en publication statistique conformément à la demande de l'Autorité de la statistique publique. Des échanges sont prévus avec les organisations syndicales du Conseil commun de la fonction publique pour préciser les conséquences de ce changement.

Concernant la Base statistique concours, 2024 sera une année d'exploitation de nos enquêtes 2023 et d'élargissement de la comitologie avec la création d'un comité d'exploitation et la diffusion des premières enquêtes au CASD.

Le SSM FP a défini sa feuille de route Qualité à la fin du premier semestre 2023. Compte tenu du fort renouvellement de l'équipe au T3 2023, la mise en œuvre progressive sera lancée en 2024. Des objectifs individuels et collectifs seront fixés à l'ensemble de la SDessi lors de leurs entretiens professionnels.

Enfin, comme en 2023, les projets de réforme dans la fonction publique sont nombreux et importants : en particulier un projet de loi visant l'efficacité de la fonction publique est annoncé pour début 2024. De même, la création d'une section « Fonction publique » au sein de la Cour des comptes a entraîné une très forte augmentation des contrôles. Les sollicitations des sous-directions métier de la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) ou du Cabinet du ministre de la Transformation et de la Fonction publiques pourraient obérer les capacités de travail du service.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2024

Sont présentés dans ce chapitre les travaux et projets principaux du service qui débiteront en 2024, c'est-à-dire dont l'instruction démarrera en 2024.

Sont également rappelés les projets majeurs du service, dont l'instruction ou le déploiement se poursuivra en 2024 ou qui entreront en production en 2024.

Les travaux permanents ne sont pas listés ici.

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Enquête concours et base administrative concours

L'enquête Concours est une nouvelle enquête annuelle sur internet mise en place pour la première fois en 2023. Elle interroge les candidats aux concours de la fonction publique. L'objectif de cette enquête est notamment de pouvoir étudier les discriminations au sein desdits concours. Cette enquête s'appuie sur la Base administrative concours mise en œuvre à partir de 2020 pour collecter auprès des autorités organisatrices de concours les informations individuelles sur les candidats. Ce dispositif (l'enquête et la base administrative) a été créé par le décret CE n° 2018-114 du 16 février 2018 et doit permettre à terme d'interroger des candidats aux concours des fonctions publiques d'État (FPE) et territoriale (FPT) - à l'exception de certains concours, militaires notamment - et un échantillon de concours pour la fonction publique hospitalière (FPH). Mais à ce jour, les taux de réponse à la base administrative concours (de l'ordre de 40 % dans la FPE) ne permettent pas d'envisager une enquête représentative de l'ensemble des concours. Les premières collectes de l'enquête sont donc sur un champ plus réduit mais qui reste pertinent pour l'analyse.

L'année 2024 sera consacrée aux publications des premiers résultats issus de la collecte 2023 et à la mise à disposition des données. Ces travaux seront intégrés dans le cadre d'un comité d'exploitation. L'enquête 2024 a obtenu le label d'intérêt général et de qualité statistique, assorti du caractère obligatoire. Elle interrogera tout au long de l'année les personnes inscrites à un concours d'enseignants du second degré.

Concernant la base administrative concours, il y a clairement un objectif de montée en puissance de ce dispositif après la couverture actuelle quasi complète des ministères financiers et du second degré de l'éducation nationale. D'une part, une réunion interministérielle est organisée chaque automne, et d'autre part, la priorité est mise sur des échanges nourris avec les ministères restants ayant les plus gros volumes de candidats aux concours. Il s'agit des concours des enseignants du premier degré, des gardiens de la paix, des surveillants pénitentiaires et du CNRS, ce qui devrait permettre d'ici 2025 d'atteindre une couverture de 75 % de la FPE. Pour la FPT, la couverture actuelle est de 75 % des concours externes uniquement. Une rencontre au premier semestre avec la Fédération nationale des Centres de Gestion (FNCDG) devrait permettre de planifier la récupération des autres voies (interne, examen professionnel, ...) grâce à leur ouverture d'un portail unique d'inscription aux concours territoriaux. Pour la FPH, la SDessi va travailler avec la Direction générale de l'Offre de soins (DGOS) en 2024 pour, dans un premier temps, réussir à récupérer les données des concours gérés dans AT+ (une solution logicielle du marché répandue dans la fonction publique¹) et dans un deuxième temps, construire une cartographie des autorités organisatrices de recrutement (AOR) qui permettra dans les années à venir de définir l'échantillon pérenne des concours à collecter.

¹Logiciel permettant tout à la fois la gestion des concours et un transfert automatisé des données nécessaires à la base administrative concours

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Passage de Siasp à la DSN

Le système d'information sur les agents de la fonction publique (Siasp) permet de connaître les effectifs et les rémunérations des agents des trois versants de la fonction publique sur une année civile. Les données alimentant Siasp étaient issues de plusieurs sources différentes (DADS, Fiche de paie de l'État, TGE, etc.). Siasp 2022 est le premier millésime alimenté par la Déclaration sociale nominative (DSN) et produit par l'Insee avec la chaîne de production du secteur privé (Piréné). Siasp 2022 est donc impacté par des changements de source et de chaîne. C'est également l'occasion de remettre à plat, documenter et interroger les choix méthodologiques passés. Ce travail de mise au point et de validation des nouveaux indicateurs Siasp se fait dans le cadre d'un groupe de travail (GT) organisé par l'Insee avec tous les SSM concernés (Drees, DGCL, Depp, S2E). L'année 2024 sera consacrée à définir les indicateurs 2022 robustes pour la diffusion, à identifier les indicateurs fortement impactés par des ruptures des séries et à documenter ces ruptures. Si la diffusion des données 2022 sera plus tardive qu'habituellement, l'objectif à terme est d'aligner le calendrier de production de Siasp sur celui du privé. Pour cela le démarrage de l'expertise de Siasp 2023 devrait être engagé avant l'été 2024.

Refonte de l'indice de traitement brut - grille indiciaire (ITB-GI)

Cet indice est élaboré à partir du système d'information sur les agents des services publics (Siasp). C'est un indice de salaire à structure de qualification constante ; il vise à apprécier les évolutions du traitement brut moyen du trimestre des agents civils (hors contractuels) de la fonction publique de l'État. La structure des emplois utilisée pour le calcul est actualisée chaque année. Le passage de Siasp à la DSN et le passage de SAS à R nécessite de revoir toute la production de l'indice. Une solution alternative sera explorée : l'utilisation des fichiers de paie de la DGFIP. Ces fichiers sont plus rapidement disponibles et plus complets que Siasp, mais ont un défaut de couverture.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Télétravail subi

La SDessi utilise l'enquête emploi de l'Insee pour construire des indicateurs sur la durée de travail, les absences au travail selon les trois versants de la fonction publique. La possibilité de créer des indicateurs sur le caractère subi ou non du télétravail sera étudiée sur l'enquête 2023.

Diversité des agents de la fonction publique

Il s'agit d'utiliser l'enquête emploi pour étudier la diversité des agents de la fonction publique au regard de celle du secteur privé sur plusieurs critères (le sexe, la structure familiale, l'origine sociale, le niveau de formation, l'origine géographique, etc.).

Agents victimes d'agression

Au premier semestre 2024, la SDessi étudiera la possibilité de produire des indicateurs sur le sujet à partir des enquêtes Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS) du SSM Sécurité intérieure (SSMSI).

Mode de déplacement pour les trajets domicile-travail des agents de la fonction publique

Il s'agira pour la SDessi de reproduire les études habituelles sur la thématique avec le Recensement de la population (RP) en resserrant le champ d'analyse aux seuls agents de la fonction publique. Au préalable un travail méthodologique sera fourni pour essayer de distinguer les trois versants de la fonction publique dans le RP.

Base de données sociales

Suite à la parution des textes instaurant une base de données sociales (BDS) annuelle destinée aux membres de chaque comité social d'administration (CSA), la SDessi mène des actions pour accompagner les ministères dans cette collecte et remontées de données. Ces actions portent sur le volet réglementaire (évolutions des textes pour en améliorer l'application réelle), l'appui à la conduite du changement (analyses des difficultés, conseils, publications de guides), la diffusion de bonnes pratiques et solutions, notamment SI. Le tout *via* un dialogue soutenu avec les ministères et le reste de la DGAFP, occasionnellement formalisé sous la forme d'un GT institué en 2021 et encore très actif en 2024.

L'année 2024 verra notamment la parution et le début de la mise en œuvre dans les ministères d'une nouvelle version de l'arrêté de définition des données BDS, fruit du travail en cours d'achèvement avec les ministères, la DGAFP et les organisations syndicales (OS) de la FPE. Les guides et outils l'accompagnant, conçus en parallèle, seront éprouvés par les réalités des producteurs ministériels de BDS et feront probablement l'objet d'une maintenance soutenue pendant l'année.

La transmission des données des BDS ministérielles à la DGAFP va également se poursuivre, dans le cadre restreint d'un quart des indicateurs théoriques pour les données 2022 (travaux début 2024) tel que défini en 2023, et surtout dans celui de la réception de la totalité des données 2023 fin 2024, qui fera l'objet d'une préparation soutenue avec les ministères. Ceci dans l'objectif d'une première fourniture de données exploitables aux acteurs tels que le SSM en interne, le reste de la DGAFP, et les ministères eux-mêmes qui amélioreront d'autant la production de leurs données qu'ils obtiendront un retour à forte valeur ajoutée de la part du SSM.

Plusieurs actions sur des aspects spécifiques seront également menées, tels que la conformité au RGPD des processus BDS ministériels, et surtout l'extinction des enquêtes DGAFP traditionnelles remplaçables par l'exploitation des données BDS (la nouvelle version de l'arrêté a été étudiée pour cela). Toutes seront évaluées en 2024 (comparaison données BDS / enquêtes excel classiques), et l'enquête formation devrait déjà être sous la nouvelle forme dès 2024.

Coté SI, les analyses menées en 2023 ont conclu à l'inopportunité (à moyen terme) d'un outil interministériel BDS généralisé. L'année 2024 sera consacrée à mettre en avant chaque choix technique pertinent des ministères les plus avancés auprès des ministères partageant les mêmes contraintes (types d'organisations, de SIRH, de réticences, etc.) en recherche de solutions. Ceci notamment pour permettre aux ministères de converger et d'envisager des aspects interministériels par la suite.

Enfin, sur l'ensemble de ces aspects très interdépendants, les ministères les plus stratégiques et les moins avancés (MEN, Armées, etc.) feront l'objet d'accompagnements spécifiques.

Élections professionnelles

La DGAFP et la Dinum instruisent la construction d'une solution de vote électronique souveraine de l'État. Au premier trimestre 2024, l'arbitrage va être soumis pour la réalisation d'un POC (proof of concept) afin de permettre une prise d'engagement d'employeurs publics en fin d'année pour leurs élections professionnelles de 2026. La co-direction de projet serait

assurée par la SDessi pour le compte de la DGAFP. Cette solution souveraine permettra de produire des statistiques plus détaillées et des résultats plus rapidement des élections professionnelles 2026 dans la FPE.

Accidents du travail et maladies professionnelles (AT-MP)

La SDessi recrute une cheffe de projet MOA pour la construction d'un outil interministériel de gestion des AT-MP (hors aspect financier). Cet outil permettra la remontée de statistiques pour répondre aux exigences du règlement européen Statistiques européennes sur les accidents du travail (SEAT, datant de 2001) qui impose aux États membres de transmettre « une fois par an » et « au plus tard dix-huit mois après la fin de l'année de référence » à la commission européenne (Eurostat) « les micro-données sur les personnes qui ont eu un accident au cours de leur activité professionnelle pendant la période de référence ainsi que les métadonnées afférentes ». En 2024 seront préparés les dossiers de financements du projet et le lancement de l'appel d'offre, pour un démarrage des développements en 2025.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Sans objet

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Sans objet

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2024

Sans objet

SIES - SSM ENSEIGNEMENT -

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

0. Orientations pour 2024

Dans l'enseignement supérieur comme dans la recherche, les travaux développés récemment, ou nouveaux pour 2024, visent notamment à accompagner les nombreuses évolutions législatives et réglementaires de ces dernières années. Elles inspirent l'action du Sies dans l'information statistique du public, dans le partage des données, des outils techniques et méthodologiques avec la communauté de l'enseignement supérieur (établissements, rectorats) et dans leur évaluation, en propre ou par les chercheurs.

L'enseignement supérieur

En 2024, les priorités de production et de développements concerneront les problématiques de l'orientation vers ou au sein de l'enseignement supérieur, ainsi que les indicateurs de parcours, de réussite et d'insertion. En particulier, l'enjeu majeur sera la poursuite du développement du dispositif InserSup, dont la réalisation a été accélérée d'une année en 2023. Ce dispositif permet, à partir de l'appariement des déclarations sociales nominatives (DSN) avec les données SISE (Système d'Information de Suivi de l'Étudiant), de produire des indicateurs d'insertion professionnelle des sortants du supérieur, au niveau établissement par formation. Après la mise à disposition des premiers résultats pour les masters et licences professionnelles, les productions de 2024 seront étendues aux licences générales, écoles d'ingénieur et de commerce et enrichies en nouveaux indicateurs (rémunérations notamment). Par ailleurs, les premières exploitations des résultats de la plateforme d'affectation MonMaster seront poursuivies en 2024 et, en lien avec l'actualité, une exploitation d'une base de sportifs de hauts niveau appariée aux fichiers SISE sera réalisée au premier semestre.

La recherche et le développement

Concernant la recherche et le développement, en 2024, le Sies sera sollicité pour suivre les mesures d'impact de la loi de programmation de la recherche et sur la fourniture de données pour étayer ces travaux (financement de la recherche, suivi des docteurs et des doctorants). Les principaux dispositifs de mesure concernés sont les enquêtes R&D auprès des administrations (organismes de recherche et établissements d'enseignement supérieur, notamment) et les enquêtes auprès des entreprises, avec l'insertion de questions relatives à l'utilisation des nouveaux contrats doctoraux prévus par la LPR, les enquêtes relatives aux docteurs et à leur insertion professionnelle.

Le Sies sera également amené à produire des indicateurs sur la mobilité des chercheurs et sur les classements internationaux des établissements d'enseignement supérieur, qui prennent en compte l'activité de recherche.

L'emploi d'enseignement et de recherche

Concernant l'emploi d'enseignement et de recherche, courant 2023 le Sies maintient l'observation statistique de l'impact de la loi de programmation de la recherche, que ce soit au niveau du volume d'emplois scientifiques, de l'utilisation des nouveaux contrats doctoraux ou de l'impact des mesures salariales.

Les travaux effectués en 2023 ont permis d'établir des projections de départs en retraite des titulaires de l'enseignement et la recherche prenant en compte l'impact de la réforme. En 2024, dans le prolongement, de nouveaux travaux seront engagés, mobilisant des données déjà

existantes, pour en mesurer l'impact du rebond des départs sur les tensions dans les recrutements à moyen et long terme, par disciplines détaillées et par branche d'activité professionnelle (BAP) / famille professionnelle.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2024

Sont présentés dans ce chapitre les travaux et projets principaux du service qui débuteront en 2024, c'est-à-dire dont l'instruction démarrera en 2024.

Sont également rappelés les projets majeurs du service, dont l'instruction ou le déploiement se poursuivra en 2024 ou qui entreront en production en 2024.

Les travaux permanents ne sont pas listés ici.

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

- a. En 2024, le Sies aboutira la seconde phase de la refonte du dispositif SISE (Système d'Information de Suivi de l'Étudiant) sur les inscriptions et diplomations des étudiants. Après la première phase de refonte de la plateforme d'échanges de données avec les établissements, la seconde phase, débutée fin 2022, est consacrée à la réécriture des programmes de contrôles et redressements avec l'objectif de sortie complète du logiciel de programmation statistique SAS.
- b. Parallèlement, concernant le dispositif d'enquêtes R&D, les travaux de remise à niveau des outils et méthodes de production se poursuivront avec d'une part le développement d'une nouvelle application de gestion des enquêtes auprès des administrations, et d'autre part l'amélioration du questionnaire de l'enquête auprès des entreprises et des traitements post-collecte de la partie relative au personnel. Le questionnaire de l'enquête auprès des entreprises sera revu également dans le cadre de l'évaluation de la loi de programmation de la recherche : les nouveaux contrats doctoraux seront pris en compte.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

- a. **Projet Trajectoire professionnelle des étudiants sortant de l'enseignement supérieur (InserSup)**
Le Sies a déployé, fin 2023, la première version du système d'information InserSup permettant de produire des indicateurs d'insertion professionnelle des diplômés sortants de Licence Professionnelle et de Master des universités, à partir de l'appariement des fichiers des étudiants avec ceux de la Déclaration sociale nominative rendu possible avec le Code statistique non signifiant (CSNS) produit par l'Insee.
En 2024, le dispositif sera étendu aux diplômés de Licence générale et à ceux des écoles d'ingénieurs et de commerce. Un enrichissement en indicateurs permettant de qualifier les emplois occupés sera réalisé. Seront notamment ajoutés des indicateurs de rémunérations et de type de contrat de travail. Par ailleurs, en 2024, l'intégration dans le dispositif de fichiers de non-salariés sera effectuée sinon largement avancée. Une amélioration des applications du système d'information sera effectuée en vue

notamment de retourner davantage d'informations aux établissements. Enfin, un travail d'unification des données de InserSup avec les données des enquêtes insertions professionnelles sera réalisé en vue d'exposer sur les plateformes (Parcoursup ou MonMaster) et sur l'Open data du ministère, des taux d'emploi intégrant ceux occupés à l'étranger que seules les enquêtes permettent de repérer.

- b. À l'instar de Parcoursup, la nouvelle plateforme de gestion des candidatures d'étudiants en master, MonMaster, a été utilisée pour la première fois en 2023. Les données de cette plateforme ont permis de constituer des bases statistiques et de les exploiter pour diffuser de premières analyses sur des candidatures réalisées. En 2024, des bases en open data retraçant les candidatures et leurs acceptations ainsi que des bilans académiques compléteront les deux publications régulières de *Notes flash* du Sies (candidatures puis acceptations).
- c. Afin de mieux appréhender l'emploi des étudiants et ses conséquences sur les parcours dans l'enseignement supérieur, la Dares et le Sies ont signé une convention d'appariement entre les données de la Déclaration sociale nominative (DSN) et les fichiers d'inscriptions et de diplômes SISE, admission post-bac et « enquête 24 » sur les diplômés de BTS. Les premiers travaux d'appariement et d'exploration seront menés par la Dares en 2024 et partagés avec le Sies. Les exploitations de ce nouvel appariement se poursuivront de part et d'autre les années suivantes.
- d. À partir d'un fichier de sportifs de haut niveau transmis par l'Agence nationale du sport, l'Institut national du Sport, de l'Expertise et de la Performance (Insep), et la Direction des sports, le Sies analysera au premier semestre 2024 les caractéristiques étudiantes de ces sportifs identifiés dans les systèmes d'informations statistiques de l'enseignement supérieur. Si l'intérêt de cette étude est maximal avant les Jeux olympiques de Paris, la convention passée avec les partenaires du Sies, qui prévoit une mise à disposition annuelle, permettra la poursuite des analyses sur les sportifs de haut niveau les années suivantes notamment en termes de parcours, de réussite et d'insertion professionnelle.
- e. Nous maintenons une chaîne informatique qui réalise des prévisions de départs des personnels sur le champ des organismes de recherche et des universités, prévisions qui prennent notamment en compte l'impact de la loi de réforme des retraites de janvier 2014. Cet outil sera adapté en 2023 pour mesurer l'impact de la réforme des retraites sur ces prévisions.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Plusieurs travaux statistiques importants sont à souligner :

- a. Après la première phase de réforme des bourses étudiantes sur critères sociaux (revalorisation du barème effective à la rentrée 2023), la deuxième phase de réforme de ses bourses visera à abandonner l'actuel barème pour linéariser le calcul du montant des bourses en fonction des revenus familiaux, avancer d'une année la prise en compte des revenus fiscaux entrant dans ce calcul et envisager des alternatives au revenu brut global actuellement utilisé. Le Sies continuera d'assurer la production de nombreuses simulations pour estimer les effets de ces réformes possibles : coût des mesures, effets sur les bénéficiaires, dénombrement des personnes avantagées ou désavantagées par les évolutions, etc. La Drees (SSM Santé et Solidarités) pourra apporter, *via* l'utilisation de son modèle Ines permettant d'estimer les conséquences

des réformes envisagées sur la population des étudiants non actuellement boursiers, son concours pour compléter les estimations proposées par le Sies.

- b. Afin de mieux appréhender la santé des étudiants, la sous-direction de la vie étudiante du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) et le Sies ont sollicité la Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam) et la Drees pour envisager l'élaboration de statistiques régulières fondées sur le Système national de données de santé (SNDS). L'instruction de la stratégie adaptée pour parvenir aux productions visées se poursuivra en 2024.
- c. En 2024, le suivi de l'insertion professionnelle des docteurs, actuellement possible un an et trois ans après l'obtention de leur thèse, sera renforcé par un suivi cinq ans après l'obtention de leur doctorat, dans le cadre de la loi de programmation de la recherche.
- d. Après la mise en production en janvier 2022 de l'API Statut Étudiant dans le cadre de la simplification des démarches administratives des usagers (programme « Dites-le nous une fois »), l'année 2023 a été consacrée au développement de la couverture des étudiants et de l'usage par les fournisseurs de services ainsi qu'aux premiers travaux exploratoires statistiques. En 2024, une évolution du cahier des charges des données remontées par les établissements permettra de réaliser des exploitations statistiques des données sur les inscriptions étudiantes de la rentrée et de se substituer à l'enquête flash du 20 octobre réalisée auparavant auprès des universités.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

La Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) prévoit en 2024 l'élaboration d'un nouveau système d'information (Fresq, formations reconnues de l'enseignement supérieur de qualité) répertoriant l'ensemble des formations de l'enseignement supérieur reconnues (accréditées, visées...) par le MESR. Ce répertoire devrait permettre des gains d'efficacité et de qualité du dispositif SISE (Système d'Information de Suivi de l'Étudiant) sur les inscriptions et diplomations des étudiants. Le Sies assure l'assistance à maîtrise d'œuvre de cette refonte.

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

En 2024, de nouvelles données seront mises à disposition en open data sur le site data.esr.gouv.fr :

- les candidatures *via* la nouvelle plateforme MonMaster (*cf. supra*) ;
- l'insertion professionnelle des licences générales, écoles d'ingénieur et de commerce *via* InserSup ;
- les données relatives aux inscriptions en doctorat, au stock de doctorants et aux soutenances de thèse ont été publiées pour la première fois en 2023 ; elles seront mises à jour d'un millésime en 2024 ;
- les jeux de données relatifs aux entreprises ont été remis à jour en 2023 et seront enrichis en 2024.

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2024

Nom et finalité du dispositif final	Fichier 1		Fichier 2		Champ du fichier résultant de l'appariement
	Nom du fichier	Propriétaire	Nom du fichier	Propriétaire	
Projet InserSup, trajectoire professionnelle des étudiants sortant de l'enseignement supérieur – aider les étudiants à choisir leur orientation en fournissant, de manière localisée, les taux d'insertion par formation et d'établissement	SISE 2020-2021 et 2021-2022	Sies	DSN (Sismmo)	Dares	Les étudiants diplômés en 2021 et 2022 dans un établissement d'enseignement supérieur et ne poursuivant pas leurs études
Base MmoSup, Emploi des étudiants inscrits et diplômés de l'enseignement supérieur	SISE, BPBAC, enquête 24	Sies	DSN (Sismmo)	Dares	Étudiants en emploi en France

MEDES – SSM JEUNESSE ET SPORTS-
MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

0. Orientations pour 2024

La Mission des enquêtes, données et études statistiques (Medes) est rattachée à l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Injep), service à compétence nationale rattaché au directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA). Cette Direction, placée sous l'autorité du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse depuis mai 2017, est rattachée à son secrétariat général depuis le 1^{er} janvier 2021.

Au sein de l'Injep, la Medes constitue le service statistique ministériel du ministère en charge de la jeunesse, des sports et de la vie associative. Ses travaux s'articulent principalement autour des accueils collectifs de mineurs, des politiques à destination des jeunes (service civique, service national universel), de la mobilité internationale des jeunes, de la vie associative, des pratiques sportives et licenciées, de l'économie du sport, des métiers et emplois liés aux sports et à l'animation, ainsi que des diplômes délivrés dans ce champ.

Sur ces thématiques, la Medes continuera en 2024 de produire régulièrement des statistiques attendues par l'ensemble des acteurs du secteur. Dans le même temps, la Medes travaillera à l'amélioration de ses outils de diffusion, en combinant mise à disposition de données en ligne et publications synthétiques de type « Chiffres-clés ». En 2024, le SSM s'est renforcé avec une création de poste d'analyste territorial, ce qui va permettre des investissements pour une meilleure diffusion et valorisation des données territorialisées. En partenariat avec la Direction des sports, la Medes travaillera notamment au développement d'une plateforme de mise à disposition des données publiques du sport, avec des entrées data visualisation (portrait de territoires, portrait de fédérations).

En complément de ses travaux de production récurrents, la Medes a mis en place plusieurs dispositifs d'enquêtes. Dans le domaine du sport, la Medes, en partenariat avec la Direction des sports, a mis en place en 2018 un baromètre sur la pratique sportive destiné à suivre l'évolution dans le temps de la pratique sportive des Français. Initialement réalisé tous les 2 ans, en 2023 ce baromètre est devenu annuel pour permettre un suivi plus fréquent de la pratique sportive, notamment dans la perspective de l'évaluation de l'impact de Jeux olympiques et paralympiques sur la pratique d'activités physiques et sportives.

En effet, l'Injep participe aux travaux pilotés par la Délégation Interministérielle aux Jeux Olympiques et Paralympiques (DIJOP) visant à évaluer les impacts économiques, sociaux et environnementaux des jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. L'Injep est plus spécifiquement pilote de deux axes d'évaluations : l'impact des JOP sur la pratique sportive et la description des publics des JOP (spectateurs, téléspectateurs, volontaires). Après une phase de travaux préparatoires en 2023, l'évaluation sera conduite à l'automne 2024, à l'issue des JOP. La première évaluation (axe 1) reposera notamment sur l'exploitation du Baromètre national de la pratique sportive (mesure un an avant les Jeux, l'année des Jeux et un an après les Jeux) et sur le recensement des licences sportives auprès des fédérations. Pour permettre de premiers retours rapides en attendant les données définitives des licences pour la saison 2024/2025, une « enquête flash » auprès de 60 fédérations, notamment olympiques, a été réalisée en novembre 2023 et sera reconduite en novembre 2024. La seconde évaluation (axe 7) se décline autour de quatre types de publics : les spectateurs des Jeux, les téléspectateurs, les volontaires de Paris 2024 et de la Mairie

de Paris et les Français dans leur ensemble. Au-delà de la description du profil de ces différents publics par des enquêtes *ad hoc*, l'objectif de cet axe sera également d'analyser dans quelle mesure un évènement sportif de grande ampleur comme les JOP peut modifier les représentations des Français vis-à-vis du sport, et notamment vis-à-vis du sport féminin et du parasport.

Et pour finir sur les projets dans le domaine du sport, la Medes participe au soutien à la recherche en co-animant un appel à projet de recherche (APR) sur « Les pratiques sportives en France » lancé en avril 2023. Dans le cadre de cet APR, l'Injep soutient quatre projets de recherche qui analysent les pratiques sportives à tous les âges (sports de nature, danse à deux, trail running), mais aussi les carrières sportives de non-pratiquants. Les équipes adopteront pour la plupart des méthodes mixtes qui croisent le traitement secondaire des données des enquêtes nationales sur les pratiques physiques et sportives (ENPPS) 2020 avec des entretiens sociologiques (post-enquêtes), voire des observations directes.

Concernant les travaux sur la jeunesse, la Medes poursuivra ses travaux d'évaluation de la généralisation du Service national universel (SNU). Il s'agira de conduire de façon systématique une enquête par questionnaire à l'issue des séjours de cohésion (hiver, printemps et été) pour améliorer la connaissance du profil des volontaires, de leur expérience du séjour de cohésion, etc. En 2024, le protocole sera adapté pour tenir compte de l'évolution du dispositif qui met en place des classes et lycées engagés *via* une labellisation par appel à projet. Depuis la rentrée 2023, le nouveau label « classes engagées » ouvre en effet aux élèves de seconde et de première année de CAP l'opportunité de faire l'expérience du SNU. L'arrêté du 28 décembre 2020 fixant l'organisation de l'administration centrale des ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche confie en effet à l'Injep le rôle d'évaluer le SNU.

Dans le domaine de la vie associative, la Medes poursuivra la montée en charge de ses activités de production statistique avec la mobilisation d'autres données de la statistique publique (Base tous salariés, données fiscales sur les dons reçus par les associations, etc.). L'année 2024 sera également consacrée aux premiers travaux de préparation de la prochaine enquête nationale sur l'engagement associatif et les dons qui vise à éclairer notamment la manière dont s'articulent les différentes formes d'engagement associatif, comme les dons et le bénévolat. L'objectif est que cette prochaine enquête soit conforme aux standards de la statistique publique, avec notamment le tirage d'un échantillon probabiliste et la présentation au comité du label. La Medes assurera également l'animation et le pilotage du groupe de travail des producteurs de données de la vie associative, réunissant notamment l'Insee, la DGFIP, la DJEPVA et Recherches et solidarités.

La Medes poursuivra ses travaux de diffusion de données territorialisées et l'animation du réseau des référents régionaux sur l'observation statistique dans les domaines de la jeunesse, de la vie associative et du sport. Ce réseau regroupe des personnes en poste en Délégation régionales académiques jeunesse engagement et sport (DRAJES) et en services statistiques académiques (SSA).

Enfin, la Medes, en tant que SSM poursuivra ses actions pour améliorer la qualité de ses processus de production statistique. Dans ce cadre, en 2024, la Medes poursuivra la mise en œuvre de sa feuille de route qualité pour 2022-2027.

Élément de contexte important, en 2024 la transition de SAS à R se poursuivra, avec notamment l'accompagnement de plusieurs agents dans leur montée en compétence sur ce logiciel nouveau pour eux. Du fait de cette charge de travail supplémentaire, le lancement de nouveaux chantiers de production et certains projets de publications ont été ajournés.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2024

Sont présentés dans ce chapitre les travaux et projets principaux du service qui débiteront en 2024, c'est-à-dire dont l'instruction démarrera en 2024.

Sont également rappelés les projets majeurs du service, dont l'instruction ou le déploiement se poursuivra en 2024 ou qui entreront en production en 2024.

Les travaux permanents ne sont pas listés ici.

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Enquête thématique sur les violences dans le sport et les loisirs encadrés pendant l'enfance

En 2024, la Medes finalisera la préparation de la collecte en collaboration avec le SSMSI, en suivra le déroulement et initiera les opérations aval de l'enquête.

Objectifs

Le sujet des victimations dans le sport et les loisirs encadrés pendant l'enfance (notamment les colonies de vacances) est un angle mort de l'observation statistique. Dans le cadre l'enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité, la Medes et la Direction des sports ont ainsi fait en 2021 une proposition d'enquête thématique sur les victimations dans le sport et les loisirs encadrés pendant l'enfance. Le sujet étant inédit, cette proposition a retenu l'attention du comité scientifique de l'enquête VRS pour l'édition 2024. L'objectif sera d'estimer la prévalence des différents types de faits (agressions physiques, sexuelles, harcèlement, insultes et agressions à caractère raciste, homophobe, etc.) en lien avec le contexte sportif, à l'âge adulte mais aussi pendant l'enfance, ainsi que dans d'autres contextes de socialisation juvénile.

Il s'agira d'interroger un échantillon de répondants à l'enquête socle de VRS surreprésentant les personnes sportives ainsi que celles ayant déclaré des victimations dans un cadre sportif lors de l'interrogation du questionnaire socle en première phase d'enquête. Un échantillon complémentaire constitué d'anciens sportifs de haut niveau (ayant figuré sur les listes ministérielles entre 2017 et 2022 et n'y figurant plus) sera également interrogé. L'interrogation portera sur la pratique d'activité physique et sportive, les pratiques sportives culturelles (assister à des événements sportifs), ainsi que les activités de loisirs pendant l'enfance et l'adolescence, avec un focus sur les colonies de vacances. Pour chacun de ces contextes un recueil des faits des violences sera réalisé, avec un approfondissement spécifique concernant l'identité des auteurs, les lieux, moments de commission des faits, etc.

L'enquête VRS ne portant que sur des personnes majeures, une attention particulière sera donc portée lors de la conception du questionnaire au recueil des faits s'étant déroulés dans le passé, avant la majorité des victimes.

Principaux partenaires

SSMSI, Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) et Direction des sports (DS) et l'Agence nationale du Sport (ANS).

Mode de collecte

La collecte de cette enquête sera multimode papier et internet avec relance téléphonique.

Période de réalisation

L'enquête a obtenu le label de qualité statistique en décembre 2023.

La collecte de l'enquête VRS socle et de ce questionnaire thématique se déroulera de février à juillet 2024.

Enquête sur l'engagement associatif et les dons

Une première édition a été réalisée en 2021.

Objectifs

Partant du constat de l'absence de données permettant de comprendre l'articulation des différentes formes d'engagement associatif, l'Injep a conduit en 2021 une première enquête ménage sur le sujet.

Le premier objectif poursuivi était d'appréhender dans quelle mesure l'engagement associatif revêt ou non plusieurs formes, c'est-à-dire si les personnes membres d'association sont aussi celles qui sont bénévoles et qui versent des dons. Un second objectif de l'enquête était également de disposer d'une mesure des dons quelle que soit leur nature (dons déductibles des impôts, dons en nature, achats auprès d'associations...), pour compléter les statistiques issues des données fiscales. Pour cette première édition, une méthode par quotas a été utilisée pour constituer l'échantillon.

Un bilan complet du questionnaire et de la méthodologie de cette première édition de l'enquête a été établi. Capitalisant sur ses enseignements, le SSM souhaite reconduire en 2026 une enquête sur l'engagement associatif et les dons avec notamment l'objectif de passer à une enquête probabiliste et de la présenter au comité du label.

Principaux partenaires

Un comité scientifique réunissant des représentants du monde associatif, des chercheurs experts du secteur associatif ainsi que des représentants de la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) a été constitué afin de discuter du protocole d'enquête et d'élaborer un projet de questionnaire.

Mode de collecte

La collecte de cette enquête sera multimode internet et téléphone (dans les DROM).

Période de réalisation

La collecte se déroulera au premier semestre 2026. Les travaux méthodologiques et le comité scientifique seront lancés au T4 2024.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Exploitation de données fiscales sur les dons reçus par les associations

En 2024, l'Injep analysera les nouvelles données fiscales sur les dons reçus par les associations pour mieux caractériser le profil des associations bénéficiaires (secteur d'activité, taille, etc.).

Les dons des ménages en faveur des associations sont d'ores et déjà étudiés, d'une part, grâce aux données de l'Enquête nationale sur l'engagement associatif et les dons (ENEAD 2021), réalisée par l'Injep, et d'autre part, grâce aux données fiscales. Ces sources permettent de connaître le profil des ménages donateurs et l'effort de don par rapport à leur revenu. Les informations concernant les associations bénéficiaires et de façon plus

générale les ressources des associations sont néanmoins plus parcellaires.

Exploitation de nouvelles sources administratives de la Direction des sports

Suite à l'avis favorable de la commission « démographie et question sociale » du Cnis du 6 juin 2019, l'Injep dispose d'un accès aux bases administratives FORÔMES (FORMations et diplÔMES de l'animation et du sport) et EAPS (Établissements d'activités physiques et sportives). La Direction des sports a entrepris une refonte des systèmes d'information de ces deux bases qui devrait atterrir en 2024.

S'agissant des données sur les établissements d'activités physiques et sportives, les traitements prévus visent, d'une part, à fournir des informations de cadrage sur les éducateurs sportifs et les établissements d'APS à partir de l'exploitation directe de la base et éventuellement à servir de base d'échantillonnage pour des enquêtes auprès des éducateurs sportifs. La qualité statistique de ces données devra dans un premier temps être évaluée avant la diffusion des premiers résultats. S'agissant des données sur les diplômés de l'animation et du sport, les traitements prévus par la Medes visent, d'une part, à fournir des informations de cadrage sur les diplômés du sport et de l'animation à partir de l'exploitation directe de la base, et d'autre part à servir de base d'échantillonnage pour des enquêtes auprès des sortants de ces formations.

En lien avec la Direction des sports, la Medes participe au pilotage du recensement des équipements sportifs. En 2023, la Direction des sports a relancé la collecte et planifié une actualisation de données, après plusieurs années d'arrêt et un audit lancé pour rénover le système d'information et la collecte. Au deuxième semestre 2024, à l'issue de cette phase de mise à jour, l'Injep souhaite remettre en place la production régulière de données statistiques à partir de ce recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques (RES) qui a fait l'objet d'études ponctuelles par le passé.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Estimation d'un indicateur provisoire sur les licences sportives

Pour répondre aux demandes de la Direction des sports et de l'ensemble du mouvement sportif de disposer de données plus actuelles sur les licences sportives, la Medes travaille depuis 2 ans à un recueil à date des informations sur les licences sportives délivrées pendant la saison sportive en cours, en plus de celles recueillies dans le cadre du recensement de licences sports. L'objectif à terme est de publier en juillet N un indicateur provisoire du nombre de licences sur la saison N en cours, en même temps que la publication de l'indicateur définitif sur la saison N-1 passée.

En 2024, la Medes disposera de deux exercices complets de relevés intermédiaires et de données définitives, ce qui permettra de consolider la méthode d'imputation de l'indicateur provisoire du nombre de licences pour la saison en cours.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Sans objet

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Outil d'observation territorial du sport et de la jeunesse

En 2024, la Medes lancera avec la Direction des sports un portail de dépôt, diffusion et data visualisation des données publiques dans le domaine du sport. Les espaces consacrés à la data visualisation seront structurés dans un premier temps autour de portraits de territoires, de portraits de fédérations et de l'emploi sportif. Une attention particulière sera portée à l'adéquation de l'outil aux besoins des utilisateurs et aux contraintes de maintenance.

L'Injep avait mis en ligne en 2021 un outil d'observation territorial du sport et de la jeunesse (carto-stats.Injep.fr basé sur l'outil Géoclip) permettant la diffusion d'indicateurs territorialisés sur le sport et la jeunesse. Cet outil permet de réaliser directement des cartes et de visualiser les indicateurs statistiques prédéfinis sur des zones géographiques paramétrables. Il offre également la possibilité de produire des rapports statistiques sur un territoire sélectionné par l'utilisateur. Ce projet, lancé initialement en lien avec la Direction des sports, avait été élargi aux autres domaines de compétence de l'Injep que sont l'éducation populaire et la jeunesse. Le projet a pâti du manque de moyens humains à la Medes pour sa maintenance et sa mise à jour. Grâce à la création d'un poste d'analyste territorial à la Medes, la réflexion sur la stratégie de diffusion et de valorisation des données jeunesse, engagement et vie associative sera relancée en 2024.

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2024

Sans objet

CAISSE NATIONALE DES ALLOCATIONS FAMILIALES -

DIRECTION DES STATISTIQUES, DES ÉTUDES ET DE LA RECHERCHE (DSER)

0. Orientations pour 2024

Présenter en **une page maximum** les orientations et les enjeux dans lesquels s'inscrivent les travaux nouveaux et les projets envisagés pour l'année 2024

Spécial crises : Merci de préciser dans quelle mesure le contexte de crises influe sur votre programme de travail de manière exceptionnelle ou pérenne (éclairages sur la crise énergétique et plus largement les difficultés d'approvisionnement en matières premières, la reprise de l'inflation, les autres conséquences de la guerre en Ukraine et au Proche-Orient).

Après une année 2023 de transition entre deux conventions d'objectifs et de gestion (COG) entre la Cnaf et l'Etat, l'année 2024 s'inscrit dans un contexte de bonne visibilité pluriannuelle en termes d'objectifs et de moyens.

Néanmoins, à ce stade de l'année, la vision des travaux nouveaux et projets 2024 n'est pas encore tout à fait précise, l'exercice de programme de travail de la direction des statistiques, des études et de la recherche (DSER) de la Cnaf s'étalant sur le premier trimestre.

La première étape du projet de modernisation du système d'informations décisionnel (SID) de la branche Famille entre dans sa phase finale, le décommissionnement complet de l'environnement SAS étant prévu en novembre 2024. Pour la DSER, la phase de migration des bases de données de l'ancien au nouvel environnement et de réécriture des programmes statistiques touche à sa fin. Le lancement d'une réflexion sur la structuration de nos bases de données constitue la prochaine étape du projet, l'objectif étant de gagner en rapidité de calcul, de favoriser la sobriété numérique, de limiter les coûts et de minimiser les données mobilisées dans les calculs.

La COG Etat-Cnaf 2023-2027 prévoit aussi une meilleure valorisation des données de la branche Famille, notamment le développement de projets « big data » et la modernisation et le développement de notre plateforme de mise à disposition de séries statistique, nommée « Cafdata ». Ce dernier projet constitue le préalable technique indispensable à la demande de renouvellement de la labélisation de nos séries statistiques par l'Autorité de la statistique publique, qui sera présentée dans le courant de l'année.

Pour la nouvelle période conventionnelle sont bien ré-affirmées l'alimentation de la statistique publique en données individuelles ou agrégées, la participation et la contribution financière de la Cnaf aux opérations de la statistique publique relevant de son champ d'actions et l'implication de la DSER dans la maintenance, l'actualisation et l'amélioration des outils de microsimulation partagés.

Avec la DREES et l'Insee, la CNAF poursuivra son investissement dans la compréhension des données du dispositif de ressources mensuelles (DRM) et l'exploitation de l'enrichissement de l'ERFS avec ces données mensuelles.

Enfin, la Cnaf maintiendra en 2024 sa participation active aux travaux de l'Administrateur ministériel des données, des algorithmes et des codes source (AMDAC) pour le périmètre Solidarités-Santé.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2024

Sont présentés dans les 5 parties de ce chapitre les travaux et projets **principaux** de votre service qui débuteront en 2024, c'est-à-dire dont l'**instruction démarrera en 2024**.

Ils feront l'objet d'une **présentation synthétique** :

- . intitulé, explication brève des objectifs ;
- . éléments de contexte ; le cas échéant, préciser le lien avec un règlement européen ou une loi française ; si les travaux sont en lien avec le suivi de la situation post crise sanitaire, la crise énergétique, les difficultés d'approvisionnement en matières premières, la reprise de l'inflation ou les autres conséquences de la guerre en Ukraine, le signaler
- . partenaires principaux ;
- . calendrier de réalisation prévisionnel.

Merci d'éviter les sigles ou les expliciter.

Sont également rappelés les projets **majeurs** de votre service, dont l'**instruction se poursuivra en 2024 ou qui entreront en production en 2024** : intitulé, phase prévue en 2024.

Les travaux permanents ne sont pas à lister ici.

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Il s'agit de toutes les enquêtes statistiques, i.e. pour lesquelles un avis d'opportunité va être demandé ou a été obtenu. On précisera en particulier le mode de collecte envisagé.

Penser à citer le cas échéant les appariements entre données individuelles d'enquête et autres fichiers envisagés (enrichissements).

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ;

refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Y compris : . données massives, données satellitaires, big data, etc.

- . enquêtes administratives (c'est-à-dire enquêtes sans avis d'opportunité)
- . nouveaux appariements de données individuelles.

Préciser la nature des sources exploitées et s'il s'agit d'une source exploitée pour la première fois par votre service.

Ne retenir que les évolutions fortes de méthode impactant le niveau et/ou la nature des données produites.

- Modernisation du système d'information décisionnel de la Branche famille

La bascule du système d'information décisionnel de la Cnaf a été à nouveau reportée, à juin 2024, avec un décommissionnement de SAS en novembre. Ces quelques mois complémentaires vont permettre de terminer la migration des historiques de données et finaliser la traduction des derniers programmes du patrimoine de la direction. En parallèle, un travail sur une nouvelle modélisation des données va s'engager, pour optimiser les temps de calculs et la conformité au RGPD.

- Projet MiDAS

Comme les années précédentes, la CNAF participera en tant que producteur de données au projet d'appariement de données administratives MiDAS (Minima sociaux, Droits d'assurance chômage et parcours salariés). Elle fera également une demande d'accès auprès du comité du secret pour exploiter ces données.

- Sanctions des bénéficiaires du RSA

En collaboration avec la DARES, la DSER a engagé fin 2023 des travaux sur les sanctions des bénéficiaires du RSA. Le premier objectif est de mieux appréhender la gestion départementalisée des sanctions prononcées par les présidents de conseils départementaux et l'articulation des différents niveaux de sanction. Le second, davantage en lien avec la mise en place de France travail, vise à mieux appréhender l'impact des sanctions sur la reprise d'une activité professionnelle. Pour cela, les données de MiDAS seront mobilisées. Cette étude devrait aboutir à l'été 2024.

- Appariement ERF5-DRM

L'appariement de l'ERFS 2020 avec le DRM est disponible, celui de l'ERFS 2021 le sera courant 2024. Des travaux de validation, recettage et constitution d'un modèle de données débutés en 2023 vont se poursuivre en 2024 sur l'ERFS 2021.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés

Y compris création ou rénovation d'indicateurs conjoncturels, changement de base pour indicateurs ou comptes économiques ou avancement des dates de publication d'indicateurs existants

- Fichier localisé des enfants usagers d'établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) – Filoué

Filoué est une remontée administrative des données de gestion des EAJE, qui est appariée avec les données des allocataires des Caf. Un groupe de travail a débuté avec les chargés d'études statistiques des Caf pour finaliser les indicateurs sur les caractéristiques familles qui ont recours à un mode d'accueil (EAJE, assistantes maternel, salariés à domicile). Une réflexion est en cours sur la mise en place de tableaux de bord pour les Caf et pour les partenaires (gestionnaires, élus).

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Projet renforçant la lisibilité ou l'accessibilité de la production de statistiques publiques.

Ex : création ou refonte d'un site Internet de diffusion, création de nouveaux produits de diffusion, mise à disposition de fichiers en open data, etc.

- Mise à disposition de séries statistiques

La DSER s'est engagée depuis 2018 dans une politique d'ouverture de ses données dans un *Open data*, dénommé Cafdata. Le premier semestre 2024 sera consacré à la mise en place d'un portail rénové qui permettra d'exposer davantage de séries sur une plateforme adaptée. Le second semestre permettra de développer ce site et d'y ajouter des datavisualisations afin de permettre une meilleure appropriation des données par les utilisateurs. A l'issue de la refonte du portail Cafdata, avant l'été 2024, la Cnaf demandera le renouvellement de la labélisation de certaines de ses séries de données par l'Autorité de la statistique publique (ASP).

- Refonte de l'espace Statistiques et recherche du caf.fr

La DSER participe avec les autres directions de la Cnaf à la refonte du caf.fr qui devrait intervenir en mai 2024. Dans ce cadre, l'arborescence de l'espace recherche a été repensée pour donner une meilleure visibilité aux publications grâce à la mise en place d'un moteur de recherche. Dans le nouveau site, chaque publication aura une page spécifique. Ce nouveau caf.fr permettra également de mieux mettre en avant les modalités de financement de la recherche proposées par la Cnaf, les recherches en cours. Il permettra également de faire des liens vers le Cafdata.

CAISSE NATIONALE DE SOLIDARITÉ POUR L'AUTONOMIE

0. Orientations pour 2024

Présenter en **une page maximum** les orientations et les enjeux dans lesquels s'inscrivent les travaux nouveaux et les projets envisagés pour l'année 2024

Spécial crises : Merci de préciser dans quelle mesure le contexte de crises influe sur votre programme de travail de manière exceptionnelle ou pérenne (éclairages sur la crise énergétique et plus largement les difficultés d'approvisionnement en matières premières, la reprise de l'inflation, les autres conséquences de la guerre en Ukraine et au Proche-Orient).

En 2024, les enjeux principaux portés par la Direction de la prospective sont ceux définis par la Convention d'objectif et de gestion à savoir :

- Contribuer au croisement des données et à leur analyse ;
- Enrichir et faire connaître les travaux d'étude (via la refonte du site internet et le développement d'applications à destination du grand public) ;
- Mettre en place et animer une gouvernance de la donnée.

De façon plus précise, l'objectif principal reste le même qu'en 2023 : exploiter au plus vite les sources de données disponibles à la CNSA pour publier des « repères statistiques », publications statistiques visant à proposer des statistiques de référence, sans dimension analytique poussé. A cet effort de construction de statistiques s'ajoute également un objectif d'accessibilité des données, avec notamment la création envisagée de deux portails permettant une visualisation et une capacité d'accès efficaces.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2024

Sont présentés dans les 5 parties de ce chapitre les travaux et projets **principaux** de votre service qui débiteront en 2024, c'est-à-dire dont l'**instruction démarrera en 2024**.

Ils feront l'objet d'une **présentation synthétique** :

- . intitulé, explication brève des objectifs ;
- . éléments de contexte ; le cas échéant, préciser le lien avec un règlement européen ou une loi française ; si les travaux sont en lien avec le suivi de la situation post crise sanitaire, la crise énergétique, les difficultés d'approvisionnement en matières premières, la reprise de l'inflation ou les autres conséquences de la guerre en Ukraine, le signaler
- . partenaires principaux ;
- . calendrier de réalisation prévisionnel.

Merci d'éviter les sigles ou les expliciter.

Sont également rappelés les projets **majeurs** de votre service, dont l'**instruction se poursuivra en 2024 ou qui entreront en production en 2024** : intitulé, phase prévue en 2024.

Les travaux permanents ne sont pas à lister ici.

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Il s'agit de toutes les enquêtes statistiques, i.e. pour lesquelles un avis d'opportunité va être demandé ou a été obtenu. On précisera en particulier le mode de collecte envisagé.

Penser à citer le cas échéant les appariements entre données individuelles d'enquête et autres fichiers envisagés (enrichissements).

Projet de mise en œuvre d'une collecte « unique » de données à destination des Conseils départementaux, avec un double objectif :

(i) limiter le nombre de collectes, pour augmenter la qualité. L'idée est d'essayer au maximum, dans un premier temps, de rationaliser les collectes existantes en reconsidérant leur pertinence, et en essayant de les regrouper au maximum. ;

(ii) enrichir notre connaissance, notamment en matière tarifaire / services à domicile, via l'intégration éventuelle dans cette enquête de nouvelles dimensions d'analyse aujourd'hui inexplorées.

Les objectifs et modalités de mise en œuvre restent à définir, en lien avec la Drees. Une opportunité forte se présente toutefois dans le cadre de la réforme envisagée des concours de la CNSA à destination des Départements. Une partie des données collectées, actuellement dans des horizons temporels différents, l'est en effet dans le cadre de concours. Un regroupement de ces concours, envisagé à un horizon proche, offre une opportunité importante de regrouper également les collectes.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ;

refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Y compris : . données massives, données satellitaires, big data, etc.

. enquêtes administratives (c'est-à-dire enquêtes sans avis d'opportunité)

. nouveaux appariements de données individuelles.

Préciser la nature des sources exploitées et s'il s'agit d'une source exploitée pour la première fois par votre service.

Ne retenir que les évolutions fortes de méthode impactant le niveau et/ou la nature des données produites.

a. Les productions statistiques à visée de diffusion (Repères statistiques) :

Il s'agit essentiellement de proposer des données retravaillées de façon à être rendues représentatives (notamment au niveau national) et à proposer des séries temporelles. Cet axe reprend un certain nombre de données déjà travaillées par le passé, mais pour lesquelles un investissement important - technique, mais aussi temporel - est souvent nécessaire pour aboutir au niveau de qualité désiré.

Les Repères statistiques visent à mettre à disposition des données de référence sur chaque thématique, sans autre commentaire :

- Les prix des EHPAD : reprise méthodologique d'une publication historique exploitant les prix des EHPAD remontés annuellement.
- L'activité des MDPH : exploitation des données détaillées de décisions des MDPH, remontées annuellement ou, pour certaines, via l'exploitation d'un nouveau système d'information qui permet des remontées individuelles plus continues.
- Emplois et salaires dans les ESMS : l'objectif ici est d'exploiter les données présentes dans les CA/ERRD qui détaillent les dépenses des ESMS, notamment dans la dimension RH. Ces données devraient proposer des éléments nouveaux sur le sujet des emplois / salaires dans les ESMS, tout en gardant en tête qu'elles devront être comparées dans la limite du possible avec les sources déjà existantes (notamment Insee).
- La situation financière des ESMS : l'objectif ici est d'exploiter les CA/ERRD afin de fournir des chiffres de références sur les dépenses, recettes, et l'équilibre budgétaire des différents ESMS.
- Les prix des résidences autonomie : cette publication nouvelle vise à reproduire le modèle de la publication sur le prix des EHPAD en l'appliquant aux résidences autonomie.

b. la réalisation d'études quantitatives vise à répondre à deux besoins de la caisse :

1. une amélioration de la connaissance et de la compréhension du secteur de l'autonomie, utile en tant que telle mais également mobilisable à l'occasion des échéances adaptées (commission du conseil notamment)
2. la création d'outils d'analyse qui pourront ensuite être réutilisés par les directions métiers dans le cadre d'analyse, notamment prédictives

Les études ont vocation à s'appuyer sur des sources internes comme externes à la CNSA.

Dans ce contexte, les sujets d'étude sont envisagés dans un format de publication étoffé sous forme d'un Analyses statistiques et porteront sur :

- les tensions dans les ESMS : l'objectif ici est de confronter les décisions d'orientation prises par les MDPH, et les capacités d'accueil des ESMS. Cette étude se base notamment sur une exploitation des données de Via Trajectoire.
- La situation financière des EHPAD : l'objectif ici est d'exploiter les données des CA/ERRD afin d'analyser précisément la situation financière des EHPAD.

c. Substitution des enquêtes administratives par les données des systèmes d'information statistiques

La connaissance des usagers recourant à la MDPH et des décisions prises pour ces derniers est assurée par la construction du SI MDPH et d'un entrepôt de données individuelles également appelé « LCD », pour Le Centre de Données. Ces données viennent compléter une enquête administrative historique de suivi d'activité et de fonctionnement des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH).

Le travail visant à substituer les données administratives transmises par les MDPH par les données du Centre de données va être reconduit et permettra de diffuser un ensemble de séries redressées sur la période 2015 à 2023.

Les enquêtes concernées sont au nombre de cinq :

- L'enquête relative à l'activité des MDPH
- L'enquête relative à l'activité des MDPH en matière d'AAH
- Les remontées OVQ ciblant des indicateurs clés de suivi de réforme sur le handicap
- L'enquête PCH – aide à la parentalité

- L'enquête PCH – handicap psychique.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés

Y compris création ou rénovation d'indicateurs conjoncturels, changement de base pour indicateurs ou comptes économiques ou avancement des dates de publication d'indicateurs existants

Instauration en 2024 d'une gouvernance de la donnée afin d'impulser de bonnes pratiques en matière d'usage de la donnée et faciliter l'accès aux données (en interne/externe). La gouvernance de la donnée est co-portée, à la Cnsa par la DSI et la DPE (Direction de la prospective et des études). L'arrivée d'un chief data officer permettra de poser les premiers jalons stratégiques et opérationnels du projet.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Projet renforçant la lisibilité ou l'accessibilité de la production de statistiques publiques.

Ex : création ou refonte d'un site Internet de diffusion, création de nouveaux produits de diffusion, mise à disposition de fichiers en open data, etc.

L'application « portrait des territoires » :

Afin de faciliter l'accès aux données au niveau local (Conseils départementaux, ARS, etc) et national, une application de visualisation est en cours de création. L'application devrait regrouper l'ensemble des données des départements, des régions et de la France entière. L'utilisateur pourra alors naviguer entre les différentes sections de son choix pour visualiser les résultats mais aussi télécharger ceux qui lui semble pertinents.

Le premier rapport de branche de la Cnsa :

Pilotage de la réalisation du premier rapport de branche orienté données avec une date

INSTITUT NATIONAL DES ÉTUDES DÉMOGRAPHIQUES

0. Orientations pour 2024

Présenter en **une page maximum** les orientations et les enjeux dans lesquels s'inscrivent les travaux nouveaux et les projets envisagés pour l'année 2024

Spécial crises : Merci de préciser dans quelle mesure le contexte de crises influe sur votre programme de travail de manière exceptionnelle ou pérenne (éclairages sur la crise énergétique et plus largement les difficultés d'approvisionnement en matières premières, la reprise de l'inflation, les autres conséquences de la guerre en Ukraine et au Proche-Orient).

Plusieurs éléments sont à signaler du côté de l'Ined pour les prévisions 2024 :

- l'activité de l'Ined en 2024 s'inscrira dans le cadre de son contrat d'objectifs et de performance 2021-2025, signé avec l'État. L'institut poursuit le développement de sa stratégie en faveur de la Science Ouverte, ainsi que le renforcement du lien « Sciences et sociétés ». Le projet scientifique du contrat comporte un axe intitulé « Crises et populations : ruptures, continuités et transformations ». Au sein de cet axe, trois ensembles de recherche se confrontent à ces questions : les liens entre population et environnement, les conséquences de la pandémie de Covid-19 et la mise en perspective des dynamiques démographiques avec des bouleversements majeurs, d'ordre politiques ou socio-économiques, contemporains ou passés.

- le projet d'Equipex+ d'Observatoire des parcours de vie « LifeObs », en partenariat avec l'Insee, PROGEDO, l'Université Paris Dauphine et les universités de Bordeaux et Strasbourg, officiellement lancé en février 2022, et se poursuivra en 2024. Ce projet comporte quatre départements : un département « collecte », qui concerne huit enquêtes portant sur les différentes étapes du parcours de vie (cohorte d'enfants Eurocohort, enquête Envie sur l'entrée dans la vie affective et sexuelle des jeunes, enquête Erfi 2 sur les relations interfamiliales et intergénérationnelles, enquête FamEmp sur les liens entre vie familiale et vie professionnelle, enquête Familles de l'Insee sur la diversité des situations familiales, enquête sur la Fécondité et la Santé Reproductive et enquête SHARE sur le vieillissement de l'Université Paris-Dauphine) ; un département « innovation » qui vise à mettre en commun des réflexions sur le multimode, les incitations financières, les outils de conception de questionnaire et l'appariement des données d'enquête aux données administratives ; un département « diffusion » en charge de la mise à disposition des données et métadonnées d'enquêtes du projet et des enquêtes historiques, auprès des chercheurs français et internationaux ; et le département « formation » qui propose des supports de formation aux plateformes universitaires de données (PUD) à partir des données d'enquêtes (anonymisées par des méthodes adaptées) sur les trajectoires de vie.

- deux Projets prioritaires de recherche proposés par l'Ined dans le cadre de l'appel « Autonomie », KAPPA (Conditions d'accès aux aides et politiques publiques de l'autonomie) et Aurélia (Régimes d'autonomie dans le soin de longue durée : instrumentation et territoires), ont débuté début 2023 et continueront en 2024 et après, pour une durée de soixante mois.

- la situation géopolitique dans certains pays d'Afrique subsaharienne (Burkina Faso, Mali) avec lesquels l'Ined a des collaborations de recherche de longue date (en particulier avec l'ISSP et l'INSTAT) empêche la participation à de la collecte de données sur place. La mise à l'arrêt de la coopération culturelle et scientifique française avec ces pays en 2023 ne permet plus de mettre en place de nouveaux projets en 2024.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2024

Sont présentés dans les 5 parties de ce chapitre les travaux et projets **principaux** de votre service qui débiteront en 2024, c'est-à-dire dont l'**instruction démarrera en 2024**.

Ils feront l'objet d'une **présentation synthétique** :

- . intitulé, explication brève des objectifs ;
- . éléments de contexte ; le cas échéant, préciser le lien avec un règlement européen ou une loi française ; si les travaux sont en lien avec le suivi de la situation post crise sanitaire, la crise énergétique, les difficultés d'approvisionnement en matières premières, la reprise de l'inflation ou les autres conséquences de la guerre en Ukraine, le signaler
- . partenaires principaux ;
- . calendrier de réalisation prévisionnel.

Merci d'éviter les sigles ou les expliciter.

Sont également rappelés les projets **majeurs** de votre service, dont l'**instruction se poursuivra en 2024 ou qui entreront en production en 2024** : intitulé, phase prévue en 2024.

Les travaux permanents ne sont pas à lister ici.

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Il s'agit de toutes les enquêtes statistiques, i.e. pour lesquelles un avis d'opportunité va être demandé ou a été obtenu. On précisera en particulier le mode de collecte envisagé.

Penser à citer le cas échéant les appariements entre données individuelles d'enquête et autres fichiers envisagés (enrichissements).

a) ELFE : étude longitudinale française depuis l'enfance

La cohorte ELFE a débuté en 2011 avec l'inclusion de 18 300 enfants nés dans un échantillon de maternités métropolitaines. Une mère sur deux a consenti au suivi de son enfant. Ce suivi s'est poursuivi au rythme d'un entretien annuel jusqu'aux 3 ans et demi de l'enfant. Les interrogations ont été plus espacées ensuite : les deux dernières grandes enquêtes ont eu lieu à l'âge de 5 ans et demi (2016-2017) et de 10 ans et demi des enfants (2022). Cette dernière interrogation comportait un entretien téléphonique avec l'un des parents, une visite à domicile pour réaliser avec l'enfant un examen médical, un test cognitif et un entretien en face à face. Des prélèvements biologiques (salives, urines, cheveux et sang) ont également été proposés. Des tests sur les premiers apprentissages scolaires ont également été réalisés en milieu scolaire en maternelle (2016), en CP (2018) et en CM1 (2020). Le stockage des données et leur mise à disposition sur une plateforme d'accès satisfait de strictes garanties d'anonymat des familles, et leur intégration à la plateforme France Cohortes est en cours. En 2023, deux nouvelles enquêtes ont eu lieu sur le terrain, l'une dans la cohorte nationale pour recueillir des données de santé avec le concours des médecins traitants, l'autre dans la cohorte pilote auprès des adolescents de 15-16 ans et leurs parents. En 2024, les questionnaires testés auprès des adolescents et leurs parents seront déployés sur l'ensemble de la cohorte. Les thématiques abordées sont, comme toujours dans Elfe, très diversifiées : santé (accent mis sur la puberté et l'hygiène), relations sociales (intrafamiliales, amicales et amoureuses), activités (scolaire, loisirs) habitudes de vie (alimentation, activité physique, sommeil), aspirations (gouts culturels, projection professionnelle, confiance en l'avenir), bien-être personnel (qualité de vie, santé mentale). La reprise de ces thématiques a ceci de spécifique qu'elle recueillera davantage directement le point de vue du jeune et sous l'angle des processus d'autonomisation de l'adolescence et de ses difficultés. Les thèmes qui sont spécifiques à ces questionnaires sont : violence et discriminations, émergence des phénomènes addictifs (alcool, tabac, cannabis), formation de la personnalité, fonctions exécutives, compétences en lecture, identité de genre, hésitation vaccinale, endométriose.

b) Enquête Migrations, Famille et Vieillesse dans les départements d'Outre-mer (MFV2)

L'enquête « Migrations, Famille et Vieillesse » (MFV1) réalisée en 2009-2010 a été la première enquête ménage de grande ampleur spécifiquement conçue pour les Départements/régions d'Outre-mer (DROM), avec pour objet l'analyse et la mesure des mutations sociodémographiques à l'œuvre dans chacune de ces collectivités : importance et caractéristiques des migrations, évolution des structures familiales, changements dans les comportements de fécondité, place et perspectives d'avenir de la jeunesse, importance de la précarité sociale, évolution des formes traditionnelles de solidarités en lien avec le vieillissement des populations.

Mise en œuvre pour la première fois en 2009-2010 puis à Mayotte en 2015-2016, cette enquête a été reconduite en 2020-2021, avec pour ambition l'évaluation la plus exhaustive possible des changements intervenus à 10 ans d'intervalle. Cette ré-investigation répond à une triple exigence : mettre en lumière l'importance des nouveaux défis qui s'attachent aux évolutions observées, évaluer leurs incidences en termes politiques publiques et, enfin, mesurer leurs effets sur la vie économique et sociale, en dégagant les spécificités de chacun des territoires étudiés.

Elle bénéficie d'une maîtrise d'œuvre assurée par l'Insee comme pour sa première édition et couvre les quatre DOM historiques : Guyane, Guadeloupe, Martinique et La Réunion. Sa collecte a démarré en janvier 2020 et a été interrompue par l'épidémie de Covid-19. La collecte a repris mi-juillet en Guadeloupe, Martinique et La Réunion mais un second confinement a interrompu à nouveau la collecte en Martinique en octobre/novembre (la possibilité de faire la passation par téléphone a été donnée aux enquêteurs). Le décalage de la fin de collecte mais aussi le déplacement des certaines autres enquêtes devraient rendre possibles les objectifs attendus. La collecte s'est terminée à l'été 2021 pour La Réunion, Martinique et Guadeloupe et début 2022 pour la Guyane. Des premiers travaux d'apurement, d'exploitation et de préparation de mise à disposition de l'enquête ont eu lieu en 2022. Les résultats du volet La Réunion sont rendus publics en décembre 2022, ceux des volets Martinique et Guadeloupe l'ont été en mars 2023. En 2024, un travail de diffusion et mise à disposition des données sur le réseau Quetelet-Progedo-Diffusion sera réalisé.

Cette enquête a obtenu l'avis d'opportunité du CNIS en novembre 2018 et le label de qualité statistique ainsi que le caractère obligatoire en septembre 2019.

d) Enquête « Envie » sur la vie affective des jeunes adultes

L'enquête « Envie » vise à interroger des jeunes de 18 à 29 ans sur leur vie affective, via un questionnaire téléphonique basé sur une génération aléatoire de numéros de téléphone dont une partie sera exclue des appels avant le début de la collecte par rapprochement avec Fidéli ; une convention avec l'Insee a été établie dans ce but. Le questionnaire et le protocole ont été testés au premier trimestre 2021. Une répétition générale a eu lieu en septembre 2022, en vue d'un début de la collecte de l'enquête réelle en novembre 2022. La collecte s'est achevée en juillet 2023 avec l'atteinte de l'objectif de 10 000 questionnaires collectés. L'année 2024 verra la poursuite des analyses et des traitements statistiques, ainsi que la diffusion de premiers résultats.

Cette enquête a obtenu l'avis d'opportunité du CNIS en décembre 2021.

e) Enquête ERFI 2 sur les relations familiales et intergénérationnelles

La réédition de l'enquête ERFI correspond à la participation française au deuxième cycle de l'enquête internationale GGS – Gender and Generation Survey, qui sera réalisée en 2024. Une enquête pilote a lieu entre fin 2021 et début 2022, sur la base d'un échantillon tiré dans le fichier Fidéli qui a été demandé à la division Sondages de l'Insee (avis favorable du comité du secret statistique obtenu le 9 juillet 2020).

Un tirage dans Fidéli pour l'enquête réelle est prévu (avec une surreprésentation des déciles extrêmes de niveau de vie et des individus en couple de même sexe), et un appariement aux fichiers administratifs (notamment fiscaux, mais aussi d'emploi – à partir des données de DSN) sera réalisé ; ses modalités exactes sont en cours d'expertise. Une répétition générale a eu lieu à l'automne 2023. La collecte aura lieu en 2024 et reposera sur un protocole multimode

concurrentiel encourageant les individus à répondre sur un mode web, avec possibilité de réaliser les entretiens par téléphone.

Un suivi des individus et des établissements ayant répondu à l'enquête démarrera en 2024, et se poursuivra jusqu'à la prochaine vague d'enquête en 2026.

Cette enquête a obtenu l'avis d'opportunité du CNIS en décembre 2021 et le label de qualité statistique en octobre 2022.

f) Enquête FamEmp sur la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle

La nouvelle édition d'une enquête sur la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle (faisant suite à l'enquête Famille-Employeur de 2004) sera réalisée en 2023. Sa conception se fait en concertation étroite avec l'équipe du projet ERFI 2 (voir ci-dessus) car elle porte sur des sujets proches. Ainsi, de façon symétrique, un tirage dans Fidéli pour l'enquête réelle est prévu (avec une surreprésentation des déciles extrêmes de niveau de vie et des personnes bénéficiant de l'AEEH, par appariement avec les données CNAF de Fidéli), et un appariement aux fichiers administratifs (notamment fiscaux, mais aussi d'emploi – à partir des données de DSN) sera réalisé ; ses modalités exactes sont en cours d'expertise. Une répétition générale est en cours ; elle a démarré à l'automne 2023 et se poursuit début 2024 pour le volet employeur. La collecte aura lieu début 2024 et reposera sur un protocole multimode séquentiel CATI puis CAWI ; un échantillon à visée méthodologique sera lieu entièrement enquêté en CAWI.

Par ailleurs, l'enquête comportera un volet employeur qui sera issu des réponses au volet individus pour les établissements de plus de dix salariés dans lesquels les répondants travaillent ; aucun échantillon complémentaire ne sera tiré dans SIRUS. Sa collecte aura également lieu en 2024. Des appariements avec d'autres sources entreprises telles que la DSN ou FARE sont explorés.

Un suivi des individus et des établissements ayant répondu à l'enquête démarrera en 2024, et se poursuivra jusqu'à la prochaine vague d'enquête en 2026.

Cette enquête a obtenu l'avis d'opportunité du CNIS en décembre 2021 et le label de qualité statistique ainsi que le caractère obligatoire en octobre 2022.

g) Enquêtes en préparation à l'Ined qui pourraient nécessiter un tirage d'échantillon dans Fidéli

En 2024, l'Ined continuera à préparer des enquêtes qui pourraient nécessiter le tirage d'échantillons dans Fidéli, et qui pourraient de ce fait être présentées en 2024 au CNIS pour avis d'opportunité, puis au comité du label.

Au moins trois enquêtes en préparation pourraient être dans ce cas :

- La nouvelle enquête sur la fécondité et la santé reproductive dont le protocole et le questionnaire sont en cours d'élaboration, est prévue pour 2026 avec une volonté d'appariement de l'enquête aux données du SNDS rétrospectivement et pour un suivi passif des individus.
- Une nouvelle cohorte dite GUIDE (Growing Up In Digital Europe) visant à étudier le bien-être des enfants, est prévue dans le cadre d'un projet européen. Une première vague d'enquête aura lieu en 2027, après un pilote réalisé en 2023 en France et dans quatre autres pays. Des appariements avec d'autres données pourraient être mis en place.
- Enquête Virage Guyane : cette enquête prévue en 2025/2026 est une enquête téléphonique auprès d'un échantillon de répondants de 3000 femmes et 1000 hommes âgés entre 18 et 69 ans reprenant le questionnaire de l'enquête Virage Dom, mais l'adaptant aux spécificités locales (forte immigration, spécificités des populations de l'intérieur...) et dans plusieurs langues (français, portugais brésilien, créole haïtien, sranan tongo, bushinengués). L'enquête vise à compléter en Guyane les enquêtes Violences et rapports de genre (Virage) conduites en 2015 en métropole et en 2018 à la Réunion et dans les Antilles, héritières de l'enquête

nationale contre les violences faites aux femmes (ENVEFF) et de son extension dans les outre-mer, réalisées dans les années 2000.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

*Y compris : . données massives, données satellitaires, big data, etc.
. enquêtes administratives (c'est-à-dire enquêtes sans avis d'opportunité)
. nouveaux appariements de données individuelles.*

Préciser la nature des sources exploitées et s'il s'agit d'une source exploitée pour la première fois par votre service.

Ne retenir que les évolutions fortes de méthode impactant le niveau et/ou la nature des données produites.

Le projet FamEDP (Situations familiales, transitions et mobilités à partir de l'Échantillon démographique permanent) présenté au comité du secret statistique en octobre 2022 continuera en 2024 : il s'appuie sur l'Échantillon démographique permanent (EDP) pour analyser les comportements familiaux en France, sur deux problématiques concernant les transitions et les mobilités. Comme le projet « Analyse de la qualité statistique du recensement et des données administratives » (AQRDEDA) dont il prend la suite, il comporte deux volets, l'un de construction de nouvelles données (EDP enfants - une base administrative d'enfants nés les jours EDP nés de 1994 à 2018, observés durant leur minorité entre 2011 et 2019, années où les données socio-fiscales sont disponibles) et de retour à l'Insee, producteur de l'EDP, l'autre de diffusion de la connaissance de ce fichier et de formation des utilisateurs. Le but du projet est la mutualisation des études autour de l'EDP, et des fichiers qui l'alimentent, sources irremplaçables pour l'analyse des comportements familiaux.

L'Ined contribue au projet ELVIS (Etude Longitudinale sur le Vieillissement et les Inégalités Sociales), financé par l'ANR depuis le 1^{er} mars 2021 pour 48 mois, porté par la CNAV, en exploitant les données des recensements depuis 1968, de l'EDP, des enquêtes Logement, Patrimoine, ainsi que de l'enquête Share.

Des projets mobilisant des bases de données relatives à l'éducation et à l'enseignement supérieur sont également en cours :

- a. Dans le cadre de l'ANR Atolls, un projet de recherche mobilisant les données individuelles APB et Parcoursup pour les bacheliers polynésiens a démarré en 2022 et continuera en 2024.
- b. Le projet s'intitulant « Covid-19 et éducation : acquisition des connaissances, aspirations et décrochage » a pour objectif d'évaluer les effets de la pandémie à trois moments clés de la trajectoire scolaire des élèves : 1) au primaire, sur l'acquisition de connaissances ; 2) à la fin du secondaire, sur les choix d'orientation et 3) dans le supérieur, sur l'abandon des études. Il a démarré en 2022 et sera poursuivi au moins jusqu'en 2025, et mobilise différentes sources de données administratives.
- c. Le projet d'appariement des données de la cohorte Elfe avec les évaluations scolaires réalisées à l'entrée des classes de sixième et de seconde a obtenu l'avis favorable du CESREES le 17 mai 2023 et l'autorisation de la Cnil le 11 décembre 2023. L'étape suivante est l'établissement d'une convention avec la DEPP afin de pouvoir mettre en œuvre le traitement en 2024.

L'Ined a été également sélectionné par l'Agence nationale de la recherche pour son projet « Des big data de santé pour découvrir les traitements occultés de l'infécondité » (StimHo) en collaboration avec l'Inserm - Univ Paris-Sud – UVSQ, qui continuera en 2024. Ce projet utilise les données du système national de santé (SNDS) à travers deux sources : l'EGB (Echantillon généraliste des bénéficiaires) et le DCIR (Données individuelles des bénéficiaires).

Par ailleurs, d'autres projets de recherche menés à partir des données du SNDS sont prévues

pour 2024 (sur la contraception, les IVG, l'analyse des causes de décès, la consommation de soins pendant la pandémie de Covid-19, les maladies chroniques pendant la pandémie, etc.). Les travaux d'exploitations du SNDS visent aussi à apporter des connaissances sur l'impact différencié de la crise du Covid-19 sur le recours aux soins et la mortalité de personnes atteintes de certaines maladies chroniques. Une réflexion est également en cours en vue d'élaborer un projet de recherche pour l'étude des disparités sociales de santé et de mortalité à partir des données de l'EDP-santé.

Des travaux sur les données satellitaires sont prévus en 2024. Ils concernent trois directions de recherche :

- En collaboration avec l'entreprise Diginove et Aix-Marseille Université, affinement des modèles d'estimations de population à partir de données satellitaires Sentinel 2 et d'enquêtes préalables pour les régions du monde ne disposant pas de données administratives exhaustives ou d'un recensement récent. Le projet est développé sur six régions de Madagascar, pour lesquelles la cartographie et les résultats détaillés du recensement général de la population et de l'habitat de 2018 sont disponibles.
- En collaboration avec le Lipade (Université de Paris) et le DIIP, création d'indicateurs environnementaux pour des régions africaines, mis en relation avec des données démographiques existantes (application au Burkina Faso et à Madagascar).
- En collaboration avec le LMI Paysages de l'IRD à Madagascar, analyse des liens entre indicateurs du paysage et dynamiques démographiques, sur la base d'images Sentinel 2, de données de recensement et d'enquêtes de terrain qualitatives réalisées sur plusieurs sites du LMI.

Par ailleurs, des projets en cours associent données démographiques et environnementales, issues de l'imagerie satellitaire, à partir d'analyses secondaires de bases de données internationales, et dont l'un des objectifs est de créer une nouvelle source, une base de données internationale sur le fardeau environnemental. Des échanges avec le CNES ont eu lieu en septembre 2023, et se poursuivront en 2024.

L'enquête ExPReSS - Expériences de la prison et réinsertion sociale à la sortie - s'appuie sur les données collectées dans le cadre d'une enquête quantitative multithématique, réalisée en face à face auprès de 500 personnes condamnées détenues âgées de 18 à 39 ans à quelques jours de leur sortie d'une maison d'arrêt de l'Ile-de-France ; ces données seront couplées à des données administratives de la DAP (GENESIS) et plus largement du ministère de la Justice (Casier judiciaire ou CASSIOPEE) pour enrichir l'information sur la récidive et les parcours des détenus. Après un test en 2023 ayant permis de finaliser le protocole, la collecte auprès de trois maisons d'arrêt franciliennes aura lieu en 2024.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Y compris création ou rénovation d'indicateurs conjoncturels, changement de base pour indicateurs ou comptes économiques ou avancement des dates de publication d'indicateurs existants

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Projet renforçant la lisibilité ou l'accessibilité de la production de statistiques publiques.

Ex : création ou refonte d'un site Internet de diffusion, création de nouveaux produits de diffusion, mise à disposition de fichiers en open data, etc.

Le nouveau catalogue des données et enquêtes de l'Ined, Data Ined, qui a été mis en ligne en mai 2022, a été maintenu et mis à jour tout au long de l'année 2023. L'Ined contribue également

aux travaux sur la refonte de l'application de commande Quetelet PROGEDO Diffusion, dont la mise en production est prévue début 2024.

L'Ined travaille sur la création et la diffusion de Fichiers pédagogiques anonymisés (FPA), ne contenant plus de données identifiantes et donc largement accessibles au grand public, sur le modèle des fichiers détails diffusés par le SSP. Ces fichiers seront élaborés dans le cadre du projet LifeObs, et auront pour objectif l'implémentation de kits pédagogiques sur l'utilisation des données d'enquête. La méthodologie de constitution de ces fichiers est définie et discutée dans le cadre d'un projet commun Ined-Inria, qui se poursuit en 2024.

Une part croissante des ouvrages du fonds de l'Ined, ainsi que les nouveautés sont consultables gratuitement au sein des collections Ined Éditions sur la plateforme *OpenEdition Books*. Le service des éditions de l'Ined travaille par ailleurs à la rédaction de politiques de données associées aux publications, et de politiques d'auto-archivage. Il poursuivra en 2024 le chantier de développement de la publication en ligne, *Mémoires européennes du goulag*, afin d'améliorer l'accessibilité des contenus et des données à un public de chercheurs, mais aussi de scolaires, de personnes en situation de handicap, et plus largement à un lectorat international (anglophone, francophone, russophone ou polonophone).

Une mission concernant la valorisation et la gestion des données démographiques, et notamment de la conjoncture démographique, est en cours, dans le but de créer de nouveaux supports (site web, datavisualisation, animations, etc.) permettant de donner à voir et à comprendre ces données. Elle s'articulera avec les travaux de refonte du site web de l'Ined, qui vont démarrer en 2024.

La mission Science Ouverte (MISO) de l'Ined, qui a ouvert son site web à l'été 2023, continuera en 2024 à diffuser les bonnes pratiques en termes d'outils, de méthodes, de publications et de données dans le cadre de la Science Ouverte.

OBSERVATOIRE FRANÇAIS DES DROGUES ET DES TENDANCES ADDICTIVES

- UNITÉ DATA-

0. Orientations pour 2024

Présenter en **une page maximum** les orientations et les enjeux dans lesquels s'inscrivent les travaux nouveaux et les projets envisagés pour l'année 2024

Créé en 1993, l'Observatoire français des drogues et des tendances addictives (OFDT), alors Observatoire français des drogues et des toxicomanies, est un groupement d'intérêt public réunissant l'État (MILDECA et 11 départements ministériels) et la fédération nationale des observatoires régionaux de santé (FNORS). Il a pour objet d'apporter à ses membres, ainsi qu'aux professionnels du champ et au grand public, un éclairage sur le phénomène des usages de drogues, licites et illicites, des conduites addictives, dont les jeux d'argent et de hasard, en France et de contribuer au suivi du phénomène au niveau européen. À cet effet, il a constitué un dispositif permanent d'observation des évolutions des consommations et des conduites addictives, des produits et des profils et pratiques des consommateurs, ainsi que des conséquences sanitaires, sociales, économiques et pénales de ces consommations.

Au sein de l'Unité DATA, il met en œuvre des enquêtes statistiques dont deux sont menées régulièrement depuis plus de 20 ans : une en population adolescente, ESCAPAD (*Enquête sur la santé et les consommations lors de l'appel de préparation à la défense*) et une auprès de la population adulte, EROPP (*Enquête sur les représentations, opinions et perceptions sur les psychotropes*). Par ailleurs, il contribue activement à la réalisation de l'enquête EnCLASS² (*Enquête nationale en collèges et en lycées chez les adolescents sur la santé et les substances*), qui regroupe deux enquêtes internationales, HBSC (Health Behaviour in School-aged Children) et ESPAD (European School Survey Project on Alcohol and other drugs). Il développe également de manière ponctuelle et dans des perspectives méthodologiques des enquêtes en ligne auprès de populations spécifiques notamment les usagers de drogues.

Ces enquêtes sont menées dans le cadre d'un programme pluriannuel, le dernier élaboré en lien avec le collège scientifique de l'OFDT couvre la période 2022-2024 (<https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/PT2022-2024.pdf>).

Au titre de 2024, l'OFDT réalisera la passation de l'enquête EnCLASS 2024, la passation de la version française de l'*European Web Survey on Drugs 2024* (pilotée au niveau européen par l'European Monitoring Centre for Drugs and Drug Addiction, EMCDDA), le volet outre-mer de l'enquête ESSPRI 2023 et la préparation de l'enquête ACCES 2025.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2024

² <https://www.ofdt.fr/dispositifs-enquete-et-observation/enquete-enclass/>

Sont présentés dans les 5 parties de ce chapitre les travaux et projets **principaux** de votre service qui débuteront en 2024, c'est-à-dire dont l'**instruction démarrera en 2024**.

Ils feront l'objet d'une **présentation synthétique** :

- . intitulé, explication brève des objectifs ;
- . éléments de contexte ; le cas échéant, préciser le lien avec un règlement européen ou une loi française ; si les travaux sont en lien avec le suivi de la situation post crise sanitaire, la crise énergétique, les difficultés d'approvisionnement en matières premières, la reprise de l'inflation ou les autres conséquences de la guerre en Ukraine, le signaler
- . partenaires principaux ;
- . calendrier de réalisation prévisionnel.

Merci d'éviter les sigles ou les expliciter.

Sont également rappelés les projets **majeurs** de votre service, dont l'**instruction se poursuivra en 2024 ou qui entreront en production en 2024** : intitulé, phase prévue en 2024.

Les travaux permanents ne sont pas à lister ici.

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Il s'agit de toutes les enquêtes statistiques, i.e. pour lesquelles un avis d'opportunité va être demandé ou a été obtenu. On précisera en particulier le mode de collecte envisagé.

Penser à citer le cas échéant les appariements entre données individuelles d'enquête et autres fichiers envisagés (enrichissements).

- 1) **Enquête EnCLASS 2024**. EnCLASS est une enquête régulière biannuelle qui vise à observer les, chez les collégiens et lycéens français âgés de 11 à 18 ans, les comportements de santé, les niveaux d'initiation et de consommation de drogues licites ou illicites ou encore certaines pratiques numériques et les déterminants et facteurs qui y sont associés. Cette enquête consiste en la réalisation du volet national, selon un cadre et un protocole unifiés, de deux enquêtes internationales quadriennales menées en milieu scolaire : *Health Behaviour in School-aged Children* (HBSC) et *European School Project on Alcohol and other Drugs* (ESPAD) sous l'égide respectivement de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et de l'European Monitoring Centre for Drugs and Drug Addiction (EMCDDA). Les objectifs au niveau international du cycle d'enquêtes 2024-2026 sont de contribuer au dispositif européen ESPAD, qui sera réalisé dans l'ensemble des pays participants en 2024 et de contribuer au dispositif international HBSC qui aura lieu en 2026.

L'exercice 2024 de l'enquête se déroulera au printemps 2024. La taille de l'échantillon sera d'environ 16 500 élèves de la 6^e à la terminale. Il s'agit d'un sondage aléatoire en grappes à deux degrés, sélection des établissements puis de deux classes au sein de chacun (le nombre de classes par établissement suit une recommandation internationale). Tous les élèves des classes sélectionnées sont invités à répondre en classe à un questionnaire anonyme et confidentiel en ligne. L'échantillonnage est réalisé par l'OFDT dans le cadre d'une convention avec la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'éducation qui met à disposition une base des établissements et des classes.

L'enquête EnCLASS 2024 a obtenu un avis d'opportunité délivré par le CNIS le 14 juin 2023 couvrant la période 2024-2026³. En outre, la commission « Ménages » du Comité du label a accordé un avis d'examen favorable pour l'enquête EnCLASS le 11 octobre 2023 (n° 2023_27343_DG75_L002)⁴.

- 2) **Volet outre-mer de l'enquête ESSPRI 2023.** En 2023, l'Observatoire française des drogues et des tendances addictives (OFDT) a mené au niveau national la première vague de l'Enquête sur la santé et les substances en prison (ESSPRI) auprès des personnes détenues. Cette enquête, mise en place en partenariat avec les administrations concernées (Direction générale de la santé, Direction de l'administration pénitentiaire, MILDECA), vise à connaître la prévalence et les modalités d'usage des drogues et substances psychoactives en détention, et à proposer des comparaisons avec les données de santé et niveaux d'usage de drogues observés en population générale.

En 2024, l'OFDT va déployer un volet pilote en outre-mer de l'enquête ESSPRI dans un à deux territoires ultra-marins (DROM, COM et/ou Nouvelle-Calédonie). Ce volet expérimental vise à adapter le protocole de l'enquête 2023 aux contraintes particulières des territoires d'outre-mer (nombre d'établissements et de détenus limité).

- 3) **Avis d'opportunité pour l'enquête ESSPRI 2025.** Dans le prolongement de l'enquête ESSPRI 2023, et pour faire suite à un intérêt renouvelé manifesté par les administrations concernées (Direction Générale de la Santé, Direction de l'Administration Pénitentiaire, Mildeca), l'OFDT souhaite mettre en œuvre un second volet national de l'enquête ESSPRI en 2025. Ce second volet national permettra de consolider et valider le protocole de l'enquête qui a vocation à devenir régulière. Cette deuxième vague nationale portera sur un échantillon aléatoire de détenus légèrement plus important que celui de la première vague (objectif de 1500 détenus), avec, pour la première fois, une inclusion des personnes détenues femmes dans l'échantillon. Pour cette nouvelle édition, l'OFDT sollicitera auprès du CNIS, en 2024, un avis d'opportunité. Si la pérennisation est décidée par le comité d'orientation constitué les administrations partenaires et de chercheurs du champ, un passage au Comité du label sera envisagé pour les exercices suivants.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ;

refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Y compris : . données massives, données satellitaires, big data, etc.

- . enquêtes administratives (c'est-à-dire enquêtes sans avis d'opportunité)*
- . nouveaux appariements de données individuelles.*

Préciser la nature des sources exploitées et s'il s'agit d'une source exploitée pour la première fois par votre service.

Ne retenir que les évolutions fortes de méthode impactant le niveau et/ou la nature des données produites.

3 <https://www.cnis.fr/enquetes/enquete-nationale-en-colleges-et-en-lycees-chez-les-adolescents-sur-la-sante-et-les-substances-enclass-2024-2026/>

4 <https://www.cnis.fr/wp-content/uploads/2023/12/ae-2023-ofdt-enclass-ponctuelle.pdf>

Néant.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Y compris création ou rénovation d'indicateurs conjoncturels, changement de base pour indicateurs ou comptes économiques ou avancement des dates de publication d'indicateurs existants

4) **Participation à l'édition 2024 de l'enquête *European Web Survey on Drugs 2024 (EWSD 2024)***. L'enquête EWSD est une enquête pilotée au niveau européen par l'European Monitoring Centre for Drugs and Drug Addiction (EMCDDA), via un dispositif d'enquête en ligne, permettant de fournir rapidement de nouvelles données et d'aider à repérer les tendances émergentes en matière d'usages de drogues et autres substances psychoactives. L'édition 2024 sera réalisée conjointement dans 29 pays.

5) **Déploiement de l'enquête ACCES 2025 (*Analyse représentative des profils et des parcours de soins des usagers des CAARUD*)**. Depuis la dernière enquête réalisée, par l'OFDT, auprès des usagers de Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues (CAARUD) en 2019, il n'existe à ce jour plus aucune donnée permettant d'informer sur les profils des usagers de ces structures médico-sociales de premier recours pour les usagers de drogues. Ainsi, il n'existe pas actuellement en France d'enquête régulière fournissant des éléments actualisés concernant le profil sociodémographique des usagers de CAARUD, leurs usages de substances (niveaux de consommation et sévérité des troubles de l'usage), leurs contextes de consommation, leur accès aux soins et leur parcours de soins, leurs troubles psychiatriques co-occurents et autres comorbidités médicales dont la prévalence d'infections virales (VHC, VIH). L'objectif de l'enquête ACCES 2025 est de déployer d'un dispositif d'enquête quantitative nationale auprès des usagers de CAARUD, permettant décrire la file active des CAARUD et évaluer l'efficacité de ce dispositif médicosocial (qualité de l'accès aux soins, disparités territoriales, indicateurs médico-économiques).

En 2024, l'OFDT va élaborer le protocole d'enquête, la liste des établissements concernés par l'enquête, le plan d'échantillonnage, les modalités de recueil sérologique auprès des usagers, un cahier des charges en vue de la contractualisation avec le prestataire retenu pour effectuer la collecte des données. Il va également réaliser un test de l'enquête dans un CAARUD.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Néant.

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Projet renforçant la lisibilité ou l'accessibilité de la production de statistiques publiques.

Ex : création ou refonte d'un site Internet de diffusion, création de nouveaux produits de diffusion, mise à disposition de fichiers en open data, etc.

Néant.

Orientations pour 2024

Le développement de la connaissance et des recherches sur les risques couverts dans le cadre de la prévoyance (couverture des risques décès, incapacité, invalidité et dépendance) représente un enjeu majeur. Les travaux récents du Haut Conseil pour l'Avenir de l'Assurance Maladie (HCAAM), entre autres, ont mis en évidence le manque de documentation et de réflexion sur ce sujet. C'est dans ce contexte que l'Irdes travaille à la mise en œuvre de la quatrième édition de l'enquête Protection Sociale Complémentaire d'Entreprise (PSCE) qui, contrairement aux trois premières éditions en 2003, 2009 et 2017, qui étaient essentiellement consacrées à la complémentaire santé, sera, elle, centrée sur la prévoyance et dont le champ restera centré sur les établissements du secteur privé.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2024

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

L'enquête Protection sociale complémentaire d'entreprise (PSCE) sera mise en œuvre par le GIP Irdes en 2025. Une enquête Test auprès de 200 établissements sera menée en 2024. Elle aura pour objectif principal d'apporter des connaissances actuellement manquantes et de permettre des travaux de recherche sur la prévoyance complémentaire⁵, et de prolonger les travaux sur la couverture complémentaire santé que les entreprises du secteur privé proposent à leurs salariés.

Il s'agit de la 4^{ème} édition de l'enquête PSCE. Contrairement aux précédentes qui interrogeaient un échantillon d'établissements et de salariés de ces établissements, cette édition n'interrogera que les établissements. Des informations sur les salariés employés par les établissements échantillonnés seront collectées par appariement, en particulier avec les données de consommation de soins du SNDS. Il nous est apparu inopérant d'administrer un questionnaire à des salariés qui ne seraient pas en mesure de nous renseigner sur la façon dont ils sont couverts pour les risques liés à la prévoyance santé (l'incapacité temporaire de travail, l'invalidité, la dépendance et le décès).

Initialement prévue sur l'ensemble du champ des travailleurs l'enquête portera finalement sur le seul secteur privé. En effet, il ne nous est pas apparu opportun d'intégrer les salariés de la Fonction Publique à l'enquête dans la mesure où une importante réforme de la protection sociale complémentaire de la Fonction Publique se dessine sur la période 2024-2026. De même, nous avons finalement décidé de ne pas inclure les travailleurs indépendants dans le champ de l'enquête. La diversité de cette population nécessiterait un échantillon très important et coûteux. L'intégration d'un module sur la prévoyance santé complémentaire dans une enquête existante telle que l'enquête CT-RPS de la Dares nous apparaît plus opportun.

En 2017, l'enquête PSCE a obtenu le caractère obligatoire délivré par le comité du Label, ce qui nous a permis d'obtenir de bons taux de participation : 61 % pour le volet « établissements » et 51 % pour le volet « salariés ».

L'enquête PSCE sera enrichie d'informations disponibles dans les bases de sondage, d'information sur les caractéristiques des salariés et appariée avec les données de santé du Système national des données de santé (SNDS).

Nous avons obtenu l'avis d'opportunité à l'occasion de la commission Services publics et services aux publics qui s'est tenue le 21 mars 2023.

⁵ La prévoyance en santé fait référence aux dispositifs complémentaires de couverture de l'*incapacité de travail temporaire, l'invalidité, la dépendance* et le décès.

Le calendrier initial de l'enquête présenté devant le CNIS a été décalé en raison de difficultés rencontrées lors du test de l'enquête qui a eu lieu dans le courant du dernier trimestre de l'année 2023, une difficulté à joindre les établissements et de nombreux abandons en cours d'enquête qui se traduisent par un taux de participation trop faible. Nous allons donc tirer les enseignements de ce premier test et en réaliser un second au printemps 2024.

Ainsi, l'année 2024 sera dédiée à :

- La préparation et la réalisation du second test qui s'achèvera courant juin 2024.
- Nous passerons devant le comité du Label à la séance du 20 novembre 2024. Nous y solliciterons le caractère obligatoire qui est nécessaire pour obtenir des taux de participation garants de la qualité des résultats produits.

Il est prévu de réaliser le terrain de l'enquête au printemps 2025.

La publication d'un rapport sur l'enquête et ses premiers résultats est programmé en 2026. Les travaux de recherche sur les données de l'enquête débuteront en 2026.

- URSSAF -
**UNIONS DE RECOUVREMENT DES COTISATIONS DE SÉCURITÉ SOCIALE
ET D ALLOCATIONS FAMILIALES**

0. Orientations pour 2024

L'Urssaf Caisse nationale pilote et anime le réseau des Urssaf pour assurer le recouvrement et la gestion des cotisations et contributions sociales ainsi que l'accompagnement de près de 10 millions de cotisants. A partir des données de gestion du recouvrement, l'Urssaf dispose de différentes sources de données qui sont mobilisées à des fins statistiques. Elle produit des séries trimestrielles d'effectifs salariés employés par les entreprises affiliées au régime général, mesure la masse salariale ainsi que les montants des exonérations. Elle produit également des statistiques conjoncturelles sur l'emploi salarié des particuliers employeurs et sur les embauches de salariés. Avec l'intégration du régime social des indépendants (RSI) en 2020, un observatoire statistique des travailleurs indépendants a été créé. Il assure une continuité dans la connaissance des travailleurs indépendants et de leur protection sociale, de manière structurelle et conjoncturelle. L'Urssaf produit chaque année des estimations du manque à gagner en matière de cotisations et contributions sociales dans le cadre de l'observatoire du travail dissimulé porté par le Haut Conseil pour le financement de la protection sociale (HCFiPS). Les travaux d'appui aux métiers du recouvrement et du contrôle contribuent à la qualité des données déclaratives de la déclaration sociale nominative (DSN) et à l'expertise du réseau des statisticiens de l'Urssaf sur la DSN.

L'Urssaf est très attachée à la dimension statistique publique de son activité. Ses séries nationales d'effectifs salariés et de masse salariale ainsi que celles d'embauches sont labellisées par l'Autorité de la Statistique Publique. Une publication conjointe Urssaf/Dares/Insee d'estimations trimestrielles d'emploi a lieu depuis 2017.

D'autres séries statistiques ont également la qualité de statistiques publiques à visée d'information générale :

- indemnisation du chômage partiel ;
- masse salariale mensuelle ;
- exonérations de charges sociales ;
- taux d'impayés (hors taxations d'office) des entreprises de 10 salariés ou plus ;
- nombre de redressements judiciaires, de liquidations judiciaires, de sauvegardes ;
- particuliers employeurs : nombre en fin de trimestre, volume horaire déclaré, masse salariale nette déclarée ;
- auto-entrepreneurs : nombre et chiffre d'affaires.

Ces informations statistiques diffusées dans le cadre des publications « Stat'Ur » ou « baromètre mensuel » font également l'objet de mises à dispositions de jeux « open data » sur le site open.urssaf, dont certains sont accompagnés de datavisualisations.

Des sources statistiques très détaillées sont en outre mises à disposition via le centre d'accès sécurisé aux données (CASD). Les plus utilisées sont : Jeunes Entreprises Innovantes ; Bordereau Récapitulatif de Cotisations ; Déclaration préalable à l'embauche ; Reports Covid – régime général et travailleurs indépendants.

En 2024, les analyses statistiques continueront d'être enrichies par des informations portant sur les caractéristiques individuelles des salariés dès lors que leur qualité le permet, notamment en vue de l'amélioration de la connaissance de la dynamique des différentes assiettes de cotisations et des dispositifs d'exonération et de leur prévision. Les estimations trimestrielles d'emploi, produites en collaboration avec l'Insee de la Dares, seront déclinées par sexe, par tranche d'âge et par type de contrat. La construction du système d'information sur les travailleurs indépendants continuera avec l'enrichissement avec les données des branches retraite, famille et maladie. Un suivi conjoncturel des travailleurs indépendants et de leur protection sociale sera mis en place en lien avec l'Insee.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2024

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Un échantillon de micro-entrepreneurs a fait l'objet d'une enquête fin 2023 sur leurs caractéristiques (formation, foyer, autres activités), leur parcours professionnel, leurs perspectives et leur connaissance de la couverture sociale qui leur est offerte. L'enquête sera complétée par une quinzaine d'entretiens (de type monographies). Et les résultats seront analysés en 2024.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Des développements informatiques pour utiliser la DSN via des technologies « big data » seront poursuivis pour améliorer la fiabilité des statistiques produites, notamment en tenant compte des déclarations rectificatives des entreprises. Ces développements vont diminuer largement les temps de traitements nécessaires aux analyses statistiques sur la DSN et ainsi favoriser l'enrichissement par des informations portant sur les caractéristiques individuelles des salariés dès lors que leur qualité le permet (suivi des effectifs salariés et des rémunérations par nature de contrat (CDI, CDD, alternance, emploi saisonnier...), sexe, âge, qualification, tranche de salaire, dispositif d'exonération, etc.).

La construction du système d'information sur les travailleurs indépendants va continuer avec les échanges avec les branches famille et maladie pour un enrichissement de l'entrepôt. Un suivi conjoncturel des travailleurs indépendants et de leur protection sociale a été mis en place en lien avec l'Insee et devrait aboutir à une publication courant 2024. Ce suivi comporte de nouveaux indicateurs d'ordre démographique (estimations trimestrielles d'évolution des effectifs de travailleurs indépendants via le nombre de comptes de cotisants estimés, évolutions en glissement annuel et glissement trimestriel, en lien avec l'Insee, avec correction des variations saisonnières ; suivi des cotisations liquidées, des restes à recouvrer, des débiteurs et des délais de paiement et suivi des prestations versées, en particulier des aides financières).

Un recueil statistique sur les artistes auteurs sera mis en place en 2024.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Les estimations trimestrielles d'emploi coproduites avec l'Insee et la Dares vont être enrichies de déclinaisons par sexe, par tranche d'âge et par type de contrat. Ces nouvelles statistiques devraient être diffusées chaque trimestre à partir de la publication du 31 mai 2024 concernant l'emploi du premier trimestre 2024.

Une analyse sur la qualité de la DSN à Mayotte sera menée pour étudier la faisabilité de la couverture de Mayotte dans les estimations trimestrielles d'emploi.

Une étude sur le lien entre intention d'embauche et embauche effective sera menée en croisant les données des déclarations préalables à l'embauche (DPAE) et de la DSN.

Les travaux sur l'identification des travailleurs indépendants en situation de fragilité seront poursuivis afin d'approfondir la connaissance de cette population. Une étude a été lancée en 2023. Une prochaine étape est de compléter la base de données d'information caractérisant la fragilité médicale (invalidité, arrêts maladie de longue durée) ou financière (bénéfice de la prime d'activité ou du RSA) issues de partenariats avec les branches maladie et famille. L'étude nationale aura probablement des déclinaisons régionales en lien avec dans des Urssaf partenaires du projet.

Une étude sur les trajectoires professionnelles des travailleurs indépendants sera initiée.

Le dispositif d'avance immédiate du crédit d'impôt pour les particuliers employeurs a été généralisé début 2022. Les travaux sur l'impact de ce dispositif seront poursuivis. Ils viseront notamment à analyser l'effet sur l'emploi direct.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

- SERVICE DES RETRAITES DE L'ÉTAT -
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

0. Orientations pour 2024

Le service des retraites de l'État (SRE), service à compétence nationale de la DGFIP, gère le régime de retraite de la fonction publique de l'État. À ce titre, il dispose d'un système d'information structuré autour de plusieurs applicatifs de gestion à partir duquel différentes bases statistiques sont élaborées. Les deux principales sources d'information sont *la base des comptes individuels retraite* (CIR) et *la base des pensions*.

Via sa fonction statistique, le SRE assure la diffusion d'informations sur le régime de la fonction publique de l'État sur le site internet <https://retraitesdeletat.gouv.fr>. Il répond également aux nombreuses demandes d'informations statistiques que lui adressent les parlementaires, la Cour des Comptes, le Conseil d'Orientation des Retraites, la direction du Budget ou les ministères.

Les effets de la réforme des retraites de 2023 vont se manifester pleinement pour la première fois en 2024

– jusqu'ici on ne disposait que de projections reposant sur des hypothèses de comportement. Parfois, il n'y a pas du tout d'estimations pour certains dispositifs nouveaux comme la retraite progressive. Des demandes d'informations sont à prévoir à ce sujet ou ont déjà été formulées.

La retraite anticipée et la retraite progressive sont des sujets à l'ordre du jour des travaux du Conseil d'Orientation des Retraites (COR) en 2024 auxquels le SRE devrait contribuer. Par ailleurs, cette année sera marquée par l'élaboration du rapport complet du COR qui présentera deux spécificités : la prise en compte des nouvelles projections démographiques de l'Insee et la production de variantes supplémentaires par rapport au scénario central habituel.

Par ailleurs, le SRE est engagé dans un projet dénommé Mut-SI (« mutualisation des systèmes d'information ») avec la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce projet va nécessairement entraîner une redéfinition du système d'information sur lequel repose l'appareil statistique du SRE. Il sera donc indispensable d'adapter les processus pour continuer à produire une information statistique sur les pensions.

Enfin, le SRE a profondément remanié en 2023 l'outil de micro-simulation (dit Pablo) sur lequel il s'appuie pour tous ses travaux prospectifs ou d'évaluation des effets des réformes. Il s'agit en 2024 de conforter l'utilisation et la maîtrise de cet outil. En particulier, les prévisions de court terme nécessitent actuellement un outil complémentaire. L'objectif serait que l'outil Pablo devienne le dispositif unique pour l'ensemble des prévisions – quel que soit leur horizon temporel.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2024

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Néant

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Adaptation des chaînes statistiques au projet Mut-SI :

En raison du projet Mut-Si que nous avons décrit en introduction, les bases de données sur lesquelles s'appuient les travaux statistiques du SRE seront redéfinies. Cela nécessite bien entendu d'adapter la chaîne de traitement. Ce travail ne débouchera pas en tant que tel sur une production nouvelle – si on parvient à faire la même chose dans les mêmes délais, ce sera un succès – mais n'en est pas moins fondamental car toute la production statistique repose sur l'exploitation de ces données.

Ce projet implique la Caisse des Dépôts et Consignations et, au sein du SRE, les services informatiques au-delà du bureau qui a en charge la production statistique. Ces travaux se dérouleront au cours de l'année 2024 .

Exploitation des demandes de départ à la retraite

Dans son activité de gestion, le SRE a connaissance des projets de départ à la retraite des fonctionnaires lorsqu'ils déposent leur dossier – soit entre six et dix-huit mois avant la date de départ souhaitée. Pour l'instant, cette source n'est utilisée que dans le cadre d'un suivi conjoncturel. La traduction de ces demandes en départs effectifs n'est pas immédiate : la date peut changer, le fonctionnaire peut renoncer à sa demande pendant l'examen du dossier,... Toutefois, le potentiel prédictif de cette source est évident. Le ministère de l'Éducation Nationale en particulier souhaiterait en disposer pour anticiper finement les départs à la retraites des enseignants.

Le projet pour le SRE est de transformer cette source administrative en source statistique qui serait exploitable pour les travaux de prospective qu'il réalise et aussi par les administrations qui le souhaitent. Dans l'idéal, il faudrait mener ces travaux d'ici le mois de mai 2024 – pour que le ministère de l'Éducation Nationale reçoive un fichier en juin – mais, les travaux d'adaptation des chaînes décrits ci-dessus étant prioritaires, l'échéance sera fixée pour la fin de l'année civile.

Fusion des systèmes de prévision de court terme et de long terme.

Pour l'instant le SRE utilise deux outils presque distincts pour les prévisions de court terme et de long terme. L'outil de long terme (dit Pablo) est un dispositif de micro-simulation dynamique tandis que l'outil de court terme (dit Paco) utilise en complément une approche à un niveau agrégé pour mieux tenir compte de l'information récente . Le projet est de faire évoluer au cours de l'année l'outil Pablo pour qu'il rende les mêmes services sur le court terme que l'actuel outil Paco qui pourrait alors être abandonné. Les travaux s'étendront sur toute l'année 2024.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Impact sur la collecte de la CSG des évolutions de la législation relative aux retraites

Dans le cadre du projet de loi de finances, le SRE a été saisi d'une demande d'évaluation des effets de la réforme des retraites de 2023 sur la collecte de la contribution sociale généralisée (CSG). Il s'agit d'évaluer la différence entre la CSG collectée avec la réforme et ce qu'elle aurait été en l'absence de cette réforme. Ces travaux doivent aboutir pour le mois de novembre 2024.

Impact du temps partiel sur les pensions :

Plusieurs demandes sont parvenues au SRE pour quantifier l'impact du temps partiel sur le montant des pensions – en particulier pour expliquer la contribution du travail à temps partiel sur les inégalités entre les pensions perçues par les hommes et par les femmes. Les données contenues dans les comptes d'information retraite (CIR) devraient permettre d'y répondre. Le SRE fera en sorte de mettre à disposition des indicateurs sur ce thème. Ces travaux se dérouleront en 2024.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Néant.

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Le principal produit de diffusion « grand public » (le site internet <https://retraitesdeletat.gouv.fr>.) devra être adapté pour tenir compte des changements législatifs. Il en va de même des données mises à dispositions sur data.economie.gouv.fr .